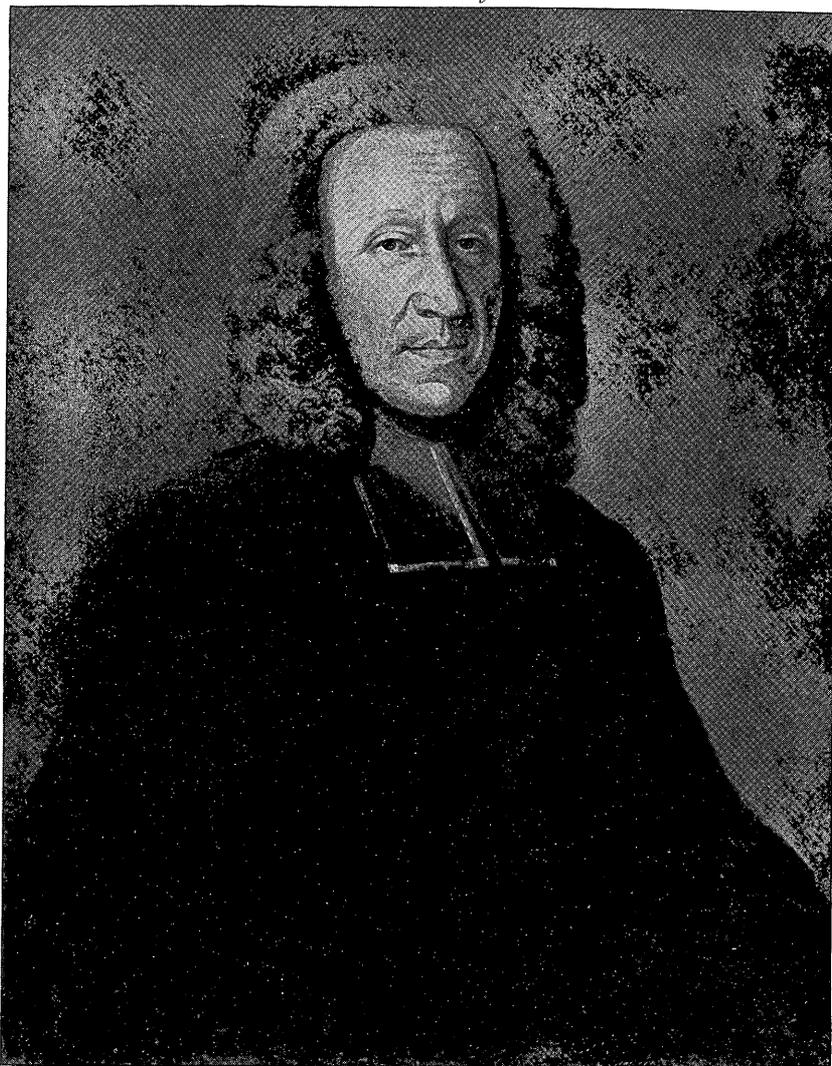


MAURICE NEESER
EMILE LOMBARD
EDDY BAUER
JEAN-DANIEL BURGER

JEAN-FRÉDÉRIC
OSTERVALD
1663 — 1747

A LA BACONNIÈRE
NEUCHÂTEL

JEAN-FRÉDÉRIC OSTERVALD



JEAN-FRÉDÉRIC OSTERVALD

Portrait inédit par un auteur inconnu.

(Propriété de la Bibliothèque des Pasteurs de Neuchâtel.)

(Cliché du *Musée neuchâtelois.*)

MAURICE NEESER
EMILE LOMBARD
EDDY BAUER
JEAN-DANIEL BURGER

JEAN-FRÉDÉRIC
OSTERVALD
1663 — 1747

A LA BACONNIÈRE
NEUCHÂTEL

*COPYRIGHT 1948 BY
LES ÉDITIONS DE LA BACONNIÈRE, BOUDRY-NEUCHATEL*

L'initiative des manifestations destinées à célébrer le deux-centième anniversaire de la mort de Jean-Frédéric Ostervald fut prise, au début de 1947, par le Conseil synodal de l'Eglise réformée évangélique du canton de Neuchâtel.

Pour des raisons d'opportunité, les cérémonies furent fixées à l'automne. Il fut décidé qu'un double hommage serait rendu à la mémoire du théologien neuchâtelois, sur le plan de l'Eglise, d'une part, sur celui de l'Université d'autre part.

Le samedi 1^{er} novembre s'ouvrit dans les locaux de la bibliothèque de la ville une exposition de manuscrits, de livres, de documents et de portraits évoquant l'homme et son époque. Puisant dans les trésors dont ils ont la garde, Messieurs les bibliothécaires André Bovet et Antoine Aubert exhumèrent des pièces uniques, des autographes, des tableaux, des objets d'usage familial et les mirent sous les yeux du public durant tout le mois de novembre. Le 31 octobre, au cours d'une conférence de presse, les journalistes du canton en avaient eu la primeur.

Organisée par la paroisse de Neuchâtel, mais débordant les limites paroissiales, la cérémonie ecclésiastique eut lieu au temple du Bas, le dimanche soir 2 novembre, en présence des autorités civiles cantonales et communales, des autorités synodales et des délégations envoyées par l'Eglise libre et l'Armée du salut. M. Neeser y exposa La leçon

d'Ostervald, placée par le pasteur André Junod et l'organiste Samuel Ducommun dans un beau cadre liturgique.

Le mercredi 5 novembre, à l'aula, la séance académique fut précédée d'une brève assemblée de la Société des pasteurs du canton, au cours de laquelle son secrétaire, M. Maurice Dumont, donna lecture de pages choisies dans les œuvres de celui qui avait été treize fois doyen de la Vénérable Classe.

Quand le public universitaire eut envahi les lieux, M. Philippe Menoud, doyen de la faculté de théologie, ouvrit la séance devant un magnifique auditoire où il salua la présence des délégués des facultés sœurs de la Suisse romande. Ostervald traducteur de la Bible, par M. Emile Lombard ; Ostervald et la cité, par M. Eddy Bauer ; Ostervald et la réunion des protestants, par M. Jean-Daniel Burger, telles furent les trois études présentées, aussi vivantes et documentées l'une que l'autre.

En ces semaines d'arrière-automne, la presse neuchâteloise et romande fit une large place au souvenir du théologien d'autrefois. Pour sa part, l'Eglise se rendit compte que, « sous le marbre insensible, ce vrai pasteur, qui demeure le sien, lui parle aujourd'hui encore ».

Le présent volume contient le texte des quatre conférences dont il vient d'être parlé.

P. V.

LA LEÇON DE JEAN-FRÉDÉRIC OSTERVALD

INTRODUCTION.

*Considérations générales sur le sens d'une œuvre et d'une vie*¹.

J.-F. Ostervald fut l'homme de l'unité chrétienne. Il a droit à la reconnaissance des Eglises suisses. Car, avec ses amis Jean-Alphonse Turretini, de Genève, et Samuel Werenfels, de Bâle, il travailla d'arrache-pied à sortir nos Eglises de longues et stériles disputes théologiques. Les historiens ont donné à ce groupe le nom de triumvirat helvétique, significatif pour l'influence qu'il exerça. Bien plus, le mouvement œcuménique a eu, en la personne de l'éminent pasteur neuchâtelois, l'un de ses précurseurs. Il s'acquit de nombreux amis au sein du catholicisme lui-même. La prière de Jésus-Christ : « Qu'ils soient un, Père, comme nous sommes un », a profondément retenti dans son cœur.

Sa conception du christianisme — ou l'expression qu'il sut donner à des convictions auxquelles le protestantisme (et la chrétienté même, pourrait-on dire) aspiraient de toutes parts, suscita bien au delà de nos frontières un intérêt très vif et des adhésions enthousiastes. Plusieurs de ses livres connurent un succès vraiment extraordinaire. Le *Traité des*

¹ L'exposé que je fis en 1937, et qui parut l'année suivante sous le titre *Grandeur d'Ostervald* (actuellement épuisé), tient largement compte de la biographie du pasteur neuchâtelois. Il n'y avait pas lieu de répéter ce portrait dans la leçon que voici, destinée à le compléter en approfondissant certains sondages. On trouvera, dans les bibliothèques aussi, les ouvrages sur lesquels s'édifie (à la condition qu'on les appuie par le recours constant à l'œuvre imprimée ou manuscrite d'Ostervald lui-même) toute esquisse de ce genre : le numéro d'avril 1747 du *Journal Helvétique* ; la *Vie de J.-F. Ostervald*, par David Durand (1778) ; l'extrait de cet ouvrage que fit paraître en 1863, sous le même titre, le pasteur Louis Henriod. Et enfin, de 1904, le *J.-F. Ostervald* de M. Robert Gretillat, qui offre en appendice un précieux choix de lettres.

Le bicentenaire célébré cette année même a donné à la presse quotidienne ou périodique l'occasion de rappeler les dates essentielles de cette fructueuse carrière.

Sources de la Corruption « parut en 1700 à la Haye et à Neuchâtel. Il fut réimprimé en 1702, 1708, 1709, 1744, traduit en anglais en 1702, en flamand en 1703, en allemand en 1713 et en 1716, en danois en 1741, en hongrois en 1745² ». Le *Catéchisme* — celui-là même qu'apprirent dans leur jeunesse mes parents ou les plus âgés de mes paroissiens — « fut réédité un nombre incalculable de fois. Le chiffre des exemplaires publiés à Neuchâtel seulement dépasse 300 000... Il eut des traductions anglaise (1704), allemande (1708), flamande (1716). En 1758, 5928 exemplaires furent brûlés en France par le bourreau³ ». L'Abrégé de l'Histoire sainte qui introduit le catéchisme lui-même servit aux besoins de la mission en Inde et dans le monde musulman. Les *Arguments et Réflexions sur les Livres et les Chapitres de la Sainte Bible*, parus d'abord en anglais (1713), furent publiés en français (1720) et en « langue moscovite » (1722) avant de l'être en allemand (1723)⁴.

Une telle audience répond sûrement à quelque besoin profond et permanent de l'Eglise. Ostervald « appartient à l'histoire » ; c'est par ce jugement que l'un de ses biographes termine l'examen de sa vie et de son œuvre. Et M. Robert Gretillat voulait dire par là qu'il appartient au passé. Il appartient à l'histoire ; je reprendrais l'expression, mais dans son sens positif. L'histoire est à distinguer du passé. Lorsqu'elle est vraiment elle-même, elle constitue une vivante force, où chaque siècle engage le suivant et où tous les siècles débouchent dans le présent. C'est ainsi qu'Ostervald appartient à l'histoire. Il a dominé son siècle de façon à s'y fondre et à entrer dans le mouvant fleuve. Il fut homme d'action plus qu'écrivain ; beaucoup plus. On dit qu'il était fort éloquent ? Son style écrit est généralement fade. Sauf dans ses lettres, qui n'étaient pas destinées à l'impression, il est permis de le trouver ennuyeux. S'il est

Ostervald naît en 1663, à Neuchâtel, et y meurt en 1747. En 1679 déjà, l'Académie protestante de Saumur le proclame maître ès arts. En 1683 (il a à peine vingt ans), la Vénérable Classe l'agréa au nombre des « ministres » neuchâtelois. Trois ans plus tard, il occupe le poste de diacre et de catéchiste dans sa ville natale. De 1669 à sa mort il y est pasteur, treize fois doyen de la Classe, professeur de théologie, déployant un zèle qui lui vaudra la réputation de « second réformateur » de son pays. Cela sans préjudice d'une activité qui, grâce au livre et à la correspondance personnelle, le fera connaître très au loin.

² R. GRETILLAT, *J.-F. Ostervald*, p. 26 ; 83 ; 228 ; lettre no 124.

³ *Ibid.* ⁴ *Ibid.*

auteur, c'est malgré lui. Plusieurs de ses manuscrits lui furent extorqués par les éditeurs. Les autres furent, je crois sans exception, l'objet de sollicitudes diverses et renouvelées⁵. Dirais-je qu'il est mieux qu'un auteur ? Il est autre chose ; il est quelqu'un d'autre : un homme qui, imprimé malgré lui, consentirait à ne pas survivre comme survivent les auteurs — lorsqu'ils survivent — un animateur hanté par le mot fameux : « Si le grain ne meurt... » ; un chef qui, si l'on ose dire, dirige tout en acceptant d'être dirigé, l'essentiel de son effort consistant dans sa vie, et sa vie enrichissant celle de l'Eglise... Il se peut donc — j'ai la conviction que c'est le cas — que nous vivions encore de cette vie. Cela est vrai tout spécialement de l'Eglise neuchâteloise. Certains juges — en général ailleurs que chez nous, mais pas toujours — estiment que ce berger égara. Certes il ne fut pas infaillible, mais une considération attentive et objective des faits amène à un tout autre témoignage. C'est ce dernier que vous attendez ce soir. Je m'efforcerai de traduire votre sentiment, avec une pieuse gratitude.

* * *

I. UN COUP D'ŒIL SUR L'EGLISE NEUCHATELOISE TELLE QU'ELLE SE PRÉSENTE A OSTERSVALD.

Et d'abord la caractéristique, très sommaire, de cette Eglise dans les 150 ans qui précèdent l'entrée en scène du « second réformateur de Neuchâtel » (de 1550 à 1700).

Telle qu'elle sort de l'intervention de Farel, l'Eglise neuchâteloise est *une Eglise unie* : les dissidents (anabaptistes, piétistes) en sont exclus, en principe, avec autant de rigueur que les catholiques. Elle est ensuite *une Eglise autonome*. Elle jouit à l'égard du pouvoir civil d'une indépendance inconnue ailleurs — je parle des pays acquis à la Réforme. Il en tient aux deux raisons suivantes : Depuis la mort de Philippe de Hoch-

⁵ R. GRETILLAT, *ouvr. cité*, p. 25 ; 66 ; 86 ; 114 ; 173.

berg, le père de Jehanne, le prince de Neuchâtel n'habite plus le pays. Et le prince, qui ne tient du reste plus aux premiers comtes qu'en vertu de liens généalogiques assez relâchés, demeure attaché à l'ancienne foi. Il respecte d'ailleurs les franchises des bourgeoisies et des communes. La Réformation, il l'a laissé faire, malgré lui, sans intervenir. Il ne saurait prendre sur la nouvelle Eglise l'autorité qu'ailleurs, en Allemagne et en Suisse, le gouvernement usurpera. A Berne, par exemple, et dans les cantons suisses ralliés à la Réforme, le gouvernement civil, qui a du reste favorisé la Réforme, va se croire autorisé à exercer sur l'Eglise une part de ce pouvoir (où le temporel se confondait souvent avec le spirituel), qui avait été celui des évêques. Mais en 1530, Jehanne de Hochberg vivait à Paris. Elle était catholique. Son représentant dans le comté, le gouverneur Georges de Rive, se garde de prendre officiellement parti contre les vues de Farel. Ce dernier remet le soin de l'Eglise aux pasteurs. L'autorité générale et lointaine du prince étant maintenue conformément aux chartes, le Conseil d'Etat et les quatre bourgeoisies réglant les affaires civiles, c'est à la Vénérable Classe qu'incombe le souci du spirituel. Elle est à ce titre reconnue comme l'un des corps de l'Etat. La Vénérable Classe imposera à l'Eglise — et voici le troisième trait caractéristique de cette dernière pour ce temps-là — *un régime clérical autoritaire* : clérical en ce sens que seuls les ecclésiastiques affronteront les honneurs et les responsabilités du pouvoir. La Vénérable Classe surveille seule les études de théologie, seule elle examine et consacre les nouveaux ministres ; elle leur désigne, seule, leur paroisse et procède souverainement aux changements de paroisses. La consultation de ces dernières, en tout état de cause, est à bien plaisir. Non que les laïcs neuchâtelois renoncent à tout esprit de critique ou à toute revendication : ce serait trop contraire à leur tempérament. Mais, d'une manière générale, ils ont admis ce régime, et ils obéissent.

Ainsi faite, l'Eglise va son train. L'Evangile y est fidèlement prêché. Des écoles sont fondées. Ayant en vue, dit un historien⁶, premièrement la lecture de la Bible et « la préparation des enfants à la ratification

⁶ Albert HENRY, *Précis d'histoire du Canton de Neuchâtel*, p. 112.

du vœu du baptême », elles ne provoqueront aucun désir d'émancipation sociale. Les mœurs seront réglées par des ordonnances sévères, surveillées par les consistoires, avec, pour assurer la réalisation des peines reconnues nécessaires, l'appui de l'autorité civile. La fréquentation du culte public, la participation à la sainte Cène sont unanimes et considérées comme un droit (droit de tout sujet de l'Etat) plus encore que comme un devoir. En 1675, les paroissiens de la Brévine mettent à l'amende les gens des Hauts-de-Travers qui s'avisent d'assister chez eux à la prédication, « à cause que l'Eglise est petite ». Quelques années auparavant, ils menaçaient leur ministre de l'acculer à la faim en lui retenant sa pension, et cela parce qu'ils estimaient injuste l'exclusion de la table sainte prononcée contre l'un des leurs ⁷.

Cette unanimité, sans doute indispensable pour le temps, est entachée d'une faiblesse qui tient au temps aussi. Le XVI^e siècle, le XVII^e de même, ne conçoit pas la possibilité de la liberté des croyances. Il ne sait pas que l'Etat peut subsister en dépit de la diversité des cultes. Il n'admet pas que l'on conteste le principe : *cujus regio, ejus religio*, c'est-à-dire : tu seras de la religion de celui dont tu habites le pays. En Suisse, la Paix de religion, conclue après Kappel entre catholiques et protestants, comportait que, là où la question de la Réforme se poserait, elle serait résolue par un vote populaire. Le vote acquis, le régime religieux adopté par la majorité devenait le régime du pays tout entier, la minorité devant se soumettre ou s'exiler. Dans le comté de Neuchâtel, partout sauf au Landeron et à Cressier, la décision fut en faveur de la Réforme ; à Neuchâtel même, le 4 novembre 1530, par une majorité de 18 voix.

Et je ne vais pas dire que la majorité ne s'inspira nullement des principes en jeu. Et je suis bien persuadé que la minorité, peu à peu, s'y laissa gagner. Mais il est certain que, au sein de la majorité acceptante même, l'élément de conviction chrétienne personnelle ne fut pas général. On ne distingua pas toujours de façon sûre entre la conviction chrétienne personnelle et les arguments théologiques rapidement perçus au cours d'orageuses disputes publiques, ou entre les arguments théolo-

⁷ Maurice NÉESER, *Le Temple de la Brévine*, Neuchâtel, 1918, p. 27 ; 35.

giques et certaines rancunes contre le clergé : motifs et mobiles très variés sur lesquels pèse, au Landeron et à Cressier, l'appui de Soleure, à Neuchâtel et dans le reste du pays celui de Berne. Il est à penser que la conviction chrétienne personnelle n'exista point, de longtemps, dans la minorité à laquelle on imposait le foi nouvelle. Ce n'est pas en enfonçant les portes de la Collégiale, en maltraitant les prêtres, en brisant les images saintes et en jetant les restes au Seyon⁸ que les novateurs allaient réduire ceux d'entre les nobles ou du bas peuple qui continueraient à assister aux messes secrètement célébrées dans quelques maisons particulières⁹. Au total, il n'y avait pas dans le pays — pas plus qu'ailleurs au début de la Réforme, exception faite sans doute des contrées où elle était persécutée — et de longtemps il n'y aura pas chez nous ce que l'on pourrait justement appeler un peuple de l'Eglise « auquel on pût faire appel, en l'associant au gouvernement¹⁰ ». Il y aura là un peuple converti, dans une partie de sa masse, à une conviction massive précisément, la minorité étant amenée de force à cette conviction, c'est-à-dire n'y étant pas amenée. Ce peuple ne sera pas formé, dans son ensemble — il s'en faudra — de libres individualités chrétiennes. Un régime autoritaire, un régime protestant clérical autoritaire — dans le cas particulier celui de la Vénérable Classe —, lui sera indispensable. Ce régime lui est donné, et c'est provisoirement un bien. Mais l'Eglise de la Réforme — celle que Luther a reconnue fondée sur la réponse personnelle à l'offre d'un salut issu de la seule croix de Jésus-Christ — n'a pas encore trouvé là sa constitution normale. Que l'on ne s'étonne pas de cette lenteur. C'est en 1215 seulement que le catholicisme prend une conscience tout à fait nette de l'un de ses deux dogmes centraux (l'eucharistie, la transsubstantiation) ; et il attendra le Concile du Vatican, en 1870, pour définir le second (l'infaillibilité papale). Est-il surprenant que le protestantisme ait besoin de quelques siècles (beaucoup moins nombreux) pour entrer dans la pleine réalité de son principe ? L'Eglise neuchâteloise n'y parviendra, elle aussi, que peu à peu, au travers

⁸ A. HENRY, *ouvr. cité*, p. 108.

⁹ Louis JUNOD, *Histoire populaire du pays de Neuchâtel*. Neuchâtel, 1863, p. 122.

¹⁰ Charles MONVERT, *Histoire de la fondation de l'Eglise évangélique neuchâteloise indépendante de l'Etat*. Neuchâtel, 1898, p. 5.

d'étapes nécessaires (au travers de crises qui seront des crises de croissance) parmi lesquelles il faut compter, remontant les siècles, celle de 1942, celles de 1873, de 1848, et d'abord celle qui se nouera autour de Jean-Frédéric Ostervald.

Le problème tel qu'il se présente au temps d'Ostervald.

Vers 1700, au moment où Ostervald va entrer en pleine mêlée, la situation est en train de se modifier. Le bloc, jusqu'alors solide, de l'unanimité héritée du moyen âge, s'effrite.

Les ferments émancipateurs de la Renaissance, assoupiés ou contenus durant les XVI^e et XVII^e siècles par la persistance de l'ordre moyen-âgeux, vont agir sur l'Europe. En France — Ostervald éprouve une vive sympathie pour ce pays, où il a fait une partie de ses études — c'est le grand branle-bas qui prélude au passage de Louis XIV à Louis XV. Ostervald assistera à tout le drame de la déformation de l'idéal classique. A sa naissance, Pascal vient de mourir. Corneille publie ses dernières tragédies et Racine ses premières. Au cours de sa maturité et de sa vieillesse, il verra se succéder (de 1697 à 1740) huit éditions du Dictionnaire de Bayle, cet arsenal du rationalisme vulgaire. Une année avant sa mort, d'Alembert et Diderot ont obtenu la permission de lancer l'*Encyclopédie*. Et Voltaire a déjà beaucoup fait parler de lui. L'Allemagne de Frédéric II, gagnée aux « lumières », entrera dans le mouvement. De Grande-Bretagne même, les disciples de François Bacon, les Hobbes, les Locke, les Hume ont soufflé sur le continent des vents d'orage.

Le petit pays de Neuchâtel, lui aussi, se trouve entraîné dans cette ruée vers une certaine liberté. Il a été reconnu par le traité de Westphalie en tant qu'Etat souverain. Les divisions qui opposent assez souvent les uns aux autres les prétendants français au comté ont encouragé le Conseil d'Etat, les Bourgeoisies et les Communes dans l'affirmation de leurs franchises. Pour se conduire plus avant dans cette voie, le pays a trouvé, en la personne du chancelier Georges de Montmollin, un diplomate avisé. Le choix fait en 1707 de la maison de Prusse en tant que maison régnante offre une preuve, entre plusieurs, du sens que

les Neuchâtelois ont de leur indépendance. Le nouveau prince est de confession réformée. Sa capitale se trouve plus éloignée de la principauté que les résidences des prétendants français. Il a souscrit à des *Articles généraux* qui fixent avec minutie les limites de ses droits. Il s'apercevra à plus d'une reprise que ses sujets d'outre-Doubs sont d'une ténacité rare dans le maintien de leurs franchises. Et le temps n'est pas très éloigné de ce témoignage que leur rendra le Grand Frédéric. On connaît sa réponse à Voltaire qui lui suggérait de faire d'un autre Osterwald, le banneret compromis dans l'édition neuchâteloise du *Système de la nature*, un conseiller d'Etat : « Faire à Neuchâtel un conseiller d'Etat sans l'approbation du Synode serait se compromettre inutilement. J'ai voulu dans ce pays protéger Jean-Jacques, on l'a chassé ; j'ai demandé qu'on ne persécutât point un certain Petitpierre, je n'ai pu l'obtenir. Je suis donc réduit à vous faire l'aveu de mon impuissance... Je respecte les conventions sur lesquelles ce peuple fonde sa liberté et je me resserre dans les bornes du pouvoir qu'ils ont prescrites eux-mêmes en se donnant à ma maison... ¹¹ » Osterwald connaissait ses concitoyens, sous ce rapport aussi. Il lui arriva d'écrire à propos de certain de ses projets de réforme ecclésiastique : « L'opiniâtreté et l'entêtement du commun peuple (il ajoutait : et surtout des paysans de nos montagnes) vont au delà de l'imagination ¹². »

La liberté politique s'affirmera donc : on doit s'y attendre. Elle est encouragée par l'essor des sciences, de l'industrie et du commerce, par l'aisance ou par la richesse qui en découlent. C'est en 1731 qu'est créé, à Neuchâtel, un premier enseignement supérieur de philosophie et de mathématiques, confié à Louis Bourguet. Cette chaire appuyait, à sa manière, celle de théologie, fondée et bénévolement occupée par Osterwald depuis le commencement du siècle. Les médecins Laurent Garcin et Jean-Antoine d'Ivernois, le pasteur géologue Pierre Cartier, l'historien Jonas Boyve sont, à côté d'eux, des savants distingués. L'industrie des dentelles, celle des toiles peintes, introduite au Val-de-Ruz en 1715, prennent un rapide essor. A la mort de Daniel JeanRichard, en 1741,

¹¹ L. JUNOD, *ouvr. cité*, p. 25.

¹² R. GRETILLAT, *ouvr. cité*, p. 57.

l'horlogerie s'est assuré aux Montagnes un établissement définitif. Et l'asphalte du Val-de-Travers est l'objet d'une première exploitation de 1712 à 1736.

Le grand commerce et la banque ont commencé à solliciter l'intérêt de plusieurs. Jean-Pierre de Purry fonde une colonie neuchâteloise dans la Caroline du Sud. L'un de ses moindres mérites ne sera pas d'être le père de David de Purry, le grand mécène. Et déjà le quincaillier Jean-Jacques Lallemand a institué la ville de Neuchâtel héritière universelle de sa fortune, destinée surtout aux orphelins. Jusqu'à quel point l'arrivée dans le pays des réfugiés huguenots, dès 1685, aura-t-elle encouragé cet épanouissement ? On s'accorde à penser qu'elle y fut pour quelque chose.

Est-il étonnant, dans ces conditions, de voir les mœurs s'élargir, et l'autoritarisme ecclésiastique en butte à certains ébranlements ? Osterwald s'en effraie, peut-être plus que de raison. Nous ne le suivrons pas lorsqu'il en arrive à estimer la situation sous un angle tout négatif. Il est sans doute trop près des événements pour qu'un jugement objectif lui soit aisé. Il se montre décidément trop ancien régime dans son regret de la désuétude où tombent, de son temps, les ordonnances destinées à enrayer le progrès de la mode et du luxe. Il a sûrement approuvé les prescriptions de 1686 : « Premièrement nous faisons défense très expresse à toutes personnes de l'un et de l'autre sexe... de porter aucuns habits ni doublures de brocard, damas, moire, satin, velours ciselé et autres étoffes de soie barrées et par fleurs... Permettant seulement les étoffes de soie lisse de couleur noire tant seulement... Nous faisons défense de porter sur les habits aucune broderie, ni aucuns galons, ni aucunes dentelles d'or ou d'argent. Faisons défense aussi de porter d'autres rubans que de simples et tout lisses, lesquels ne devront pas être plus larges de deux pouces... Défendons aussi à tous hommes, jeunes et vieux, de porter des perruques qui aient plus de demi-aune de longueur... Défendons aussi tant aux hommes qu'aux femmes de porter aucuns souliers découpés et à talons de bois... Les servantes, couturières et lingères ne devront porter aucunes étoffes de soie, ne aucuns rubans ni dentelles. Nous défendons aux servantes de porter des souliers blancs et roux, aussi bien que de petits talons... Ceux qui vont à l'aumône, leurs pères

1686
ordonnance
sommaire

et mères, fils et filles, ne pourront être habillés que d'étoffes faites dans le pays, que nous nommons mangelaine, et ne se pourront coiffer que de capes ou de bonnets de peau de chevreau et d'agneau... Les repas aux enterrements et les festins aux baptêmes des enfants sont absolument défendus. Quant à la dépense des festins, soit publics ou chez les hôtes, elle ne pourra excéder sept batz et demi par personne... En outre nous faisons défense à toutes personnes de fumer du tabac...¹³ »

La Vénérable Classe insista à plus d'une reprise auprès des pouvoirs publics pour le maintien de dispositions de ce genre. Elle n'a pas vu le caractère arbitraire et fragile, en tout cas provisoire, d'une morale trop appuyée sur la contrainte des lois. Ostervald, pour ce qui le concerne, ne paraît pas discerner dans le goût des Neuchâteloises pour les rubans et les souliers découpés, ou de leurs époux pour les perruques et le tabac, dans leurs protestations contre la discipline ecclésiastique et dans la persévérante audace de leur résistance, dans certaines licences plus réelles, une crise de croissance en quelque sorte nécessaire. Un peuple aspire à « la liberté ». La liberté politique, qui est visée la première, implique la liberté de conscience, celle-ci entraînant la liberté des cultes, y compris celle de se passer de tout culte. En soi cet élan est normal, indispensable même à la marche d'une société vers sa majorité morale et spirituelle. Ne reprochons pas à Ostervald d'en voir surtout le danger. Car il en est de cette tentation comme de toutes les autres : elles sont nécessaires en tant que moyens d'éprouver la force morale de ceux qui les subissent ; elles n'en offrent pas moins de mortels périls. Et sans doute appartient-il au pasteur qu'est Ostervald, au pasteur-chef, arbitre incontesté de tant de conflits, treize fois doyen de la Vénérable Classe, véritable évêque de son Eglise, de ne voir dans l'ébranlement dont il est le témoin que le seul péril. Au vrai son *Traité des Sources de la Corruption qui règne aujourd'hui parmi les Chrétiens*, paru en 1700, et qui résume des prédications faites au cours des années précédentes, est un tableau assez sombre de l'Eglise neuchâteloise de ce temps. Je vous en épargne le détail. Ce qui nous intéresse, c'est de savoir ce que va tenter le pasteur et le théologien pour la réaction qui lui paraît urgente.

¹³ L. JUNOD, *ouvr. cité*, p. 206.

II. OSTERSVALD DANS LA MÊLÉE.

Avant d'y entrer à sa suite, il sera utile de fixer de plus près le vrai sens théologique de ce combat, quittes à revenir sur des choses déjà entrevues.

De quoi a besoin l'Eglise ainsi sollicitée par le siècle, sinon d'une action missionnaire. Soulignons-le encore, elle n'a pas connu d'influence missionnaire au sens propre du mot, au sens où l'Evangile entend la mission, au sens où la mission est impliquée par le principe même du salut par la foi : appel adressé à la personne et réponse personnelle de celui qui est appelé ; appel à la liberté et à la charité chrétiennes sur le plan préalable de la liberté de conscience ; formation d'une Eglise de croyants sur un plan politique où la liberté de conscience serait connue et pratiquée. Encore un coup, je ne songe pas à en faire un grief à Farel et aux premiers pères de l'Eglise neuchâteloise. L'Eglise de la Réforme ne pouvait sans doute pas échapper à une évolution dans laquelle elle se réaliserait par étapes. Sans doute fallait-il qu'elle se soumit, un temps, aux circonstances des origines ; qu'elle admît, provisoirement, cette atmosphère d'autorité massive que respireront toutes les Eglises de la Réforme — à l'exception des pays où, comme en France, elles vécurent dans la persécution. Il était sans doute inévitable que, établie sur le principe majoritaire, à une époque où nul ne concevait la liberté des cultes, dirigée de haut et sans réplique par la Vénérable Classe, elle vécût d'autorité, le laïc n'étant appelé qu'à écouter et à obéir.

Mais il est bien clair que, du point de vue de cet Evangile que le protestantisme remettait en lumière, ce régime ne pouvait être définitif. Il fallait que vînt un temps où l'interpellation adressée par Dieu à l'homme le serait dans une ambiance de vraie responsabilité ; où la réponse engagerait vraiment le chrétien ; chaque chrétien, et le chrétien tout entier ; un temps où cette valeur que l'on appelle habituellement la liberté courrait son aventure périlleuse et vitale. C'est le temps où paraît Ostersvald. C'est là le vrai drame que vit la chrétienté réformée

au temps d'Ostervald, et dans lequel Ostervald, entre beaucoup d'autres, se trouve engagé.

En sortira-t-il victorieux ? La passe est malaisée, car, sur le terrain de la foi où nous confinerons cette étude, la question de la liberté est plus complexe encore que sur le terrain politique. Convier l'homme à la liberté « chrétienne », c'est, en effet, faire appel d'abord à sa liberté « morale », à un pouvoir d'initiative qui, réellement, existe en lui. Mais, il s'en faut, ce n'est pas encore là ce que l'Évangile appelle la « liberté glorieuse des fils de Dieu ». La première affirme l'autonomie de l'homme ; elle le campe, sinon face à Dieu, du moins à côté de Dieu et le prétend en état de collaborer avec Dieu dans l'affaire du salut : c'est ce que l'on appelle, en théologie, la thèse du synergisme. La seconde affirme que l'homme n'est vraiment libre que dans le renoncement à sa liberté propre, dans la totale soumission à Dieu, dans l'atmosphère d'une grâce totale où il se meut, sans doute, mais non sans être étroitement dominé par son milieu même, comme le poisson dans l'eau, comme l'oiseau dans l'air.

Synergisme Est-on chrétien lorsqu'on admet la thèse du synergisme, ou la collaboration avec Dieu de l'homme moralement libre ? Oui, répond le catholicisme, dont c'est, sur ce point, la thèse officielle. Non, dit la thèse souvent tenue pour officielle dans le protestantisme, celle qui s'exprima longtemps dans le catéchisme de Calvin : à aucun moment de sa carrière aucun homme ne connaît la liberté morale. Si vous êtes chrétien, vous ne le devez en aucune mesure à une liberté morale qui n'a jamais existé en vous : c'est en vertu d'un décret divin éternel. Etre chrétien, c'est savoir qu'un décret éternel de Dieu vous a mis au nombre des élus, un autre décret éternel ayant voué les damnés à leur damnation. Il y a donc, chez les catholiques, affirmation de l'existence de la liberté morale et de son action positive, constante, en collaboration avec la grâce divine. Chez les calvinistes purs, c'est la négation principielle et totale de la liberté morale, la souveraineté divine dominant de façon absolue le destin de l'homme.

Calvin Ce qu'enseigne un protestantisme soucieux d'obéissance complète à la tradition profonde de la Réforme, c'est autre chose : On n'est conduit

à la paix et à la joie du royaume de Dieu — on n'est conduit à l'Eglise la plus proche du Royaume — que *par le passage* de la liberté morale à une grâce totalement acceptée. Et c'est à ce passage même de la liberté morale à la grâce, où la liberté morale meurt à elle-même et où naît une liberté nouvelle, qu'invite l'Evangile du salut par la foi.

Ostervald va commencer par laisser de côté, ou par laisser à l'arrière-plan du catéchisme, le régime de Calvin. Il se ralliera à la tendance évangélique élargie qui portait alors le nom d'arminianisme, et qui pénétrait peu à peu les Eglises. Il va d'abord faire appel, pour la réalisation de la vie chrétienne comme dans la célébration du culte, à la liberté propre de l'homme. C'est même à quoi il consacre le plus clair de ses forces. Les calvinistes stricts le lui ont beaucoup reproché (ils le lui reprochent encore). C'était pourtant une œuvre utile, et même indispensable. A la condition toutefois que l'œuvre débouchât dans un destin reconnu et accepté ; à la condition qu'elle conduisît plus loin, vers un abandon nécessaire à la seule liberté de Dieu lui-même. Il est possible que le second réformateur de Neuchâtel n'ait entrevu cet aboutissement que de façon confuse. Même ainsi il aura joué dans notre vie spirituelle un rôle providentiel. Distinguons donc entre l'œuvre moralisatrice d'Ostervald — elle est bien connue et relativement facile à rappeler — et ce destin à vrai dire un peu conjectural et secret, mais perceptible dans la brume d'un rivage que perce une surnaturelle lumière. Distinguons entre l'effort synergiste et l'attitude finale où le lutteur rend des armes trop humaines certes, et néanmoins honorables, et tend ses bras vers celles qui lui sont offertes d'en haut.

L'appel au libre effort de l'homme (ou la réforme synergiste).

Dans le vaste débat qui anima la théologie réformée au cours du XVII^e siècle, Ostervald prend parti contre le calvinisme strict pour un enseignement plus évangélique.

Le calvinisme strict, c'était la thèse des deux décrets supralapsaires : le drame de la rédemption conçu comme dominé, de façon souveraine, par une double décision divine prise dès avant la chute d'Adam.

Combattue dès le temps de Calvin lui-même, la thèse de la double prédestination n'en était pas moins devenue officielle dans l'Eglise réformée. Elle se trouve reprise, pour les Eglises de Suisse, par un formulaire appelé le *Consensus helvétique*, rédigé en 1675, et qui donnera lieu à d'âpres discussions. De préférence au texte de ce document (canon IV), je cite ici Calvin lui-même, qui est plus simple : « Nous appelons prédestination le conseil éternel de Dieu par lequel il a déterminé ce qu'il voulait faire d'un chacun homme. Car il ne les crée pas tous en pareille condition : mais il ordonne les uns à vie éternelle, les autres à éternelle damnation. » ... et plus loin, insistant : « Nous disons donc... que Dieu a une fois décrété par son conseil éternel et immuable lesquels il voulait prendre à salut et lesquels il voulait dévouer à perdition. Nous disons que ce conseil, quant aux élus, est fondé en sa miséricorde sans aucun regard de dignité humaine. Au contraire que l'entrée de vie est forclosée à tous ceux qu'il veut livrer en damnation : et que cela se fait par son jugement occulte et incompréhensible, combien qu'il soit juste et équitable ¹⁴. » Cet enseignement se trouve garanti, aux yeux de ses partisans, par une parole biblique considérée comme tout à fait absolue, elle aussi. La part personnelle des écrivains, dans la rédaction des Livres sacrés étant tenue pour nulle, l'inspiration de la Bible étant affirmée littérale par Calvin déjà et atteignant, selon ses disciples au XVII^e siècle, les points-voyelles du texte hébreu de l'Ancien Testament ¹⁵.

Est-ce là une théologie de la grâce ? Si l'on veut, du moins pour ce qui touche les élus. C'est surtout une façon d'exalter la *gloire* de Dieu, en lui reconnaissant une puissance sans limite, en soumettant toutes choses à son bon plaisir. Elle n'est pas caractéristique de la Réforme et Luther ne l'a pas mise au premier plan de sa prédication. Calvin, qui entre en scène vingt ans après Luther, s'y attache avec passion. Sans doute aura-t-elle été utile, provisoirement, à une époque où, pour les raisons que nous avons relevées, l'Eglise avait besoin d'une autorité

¹⁴ *Institution chrétienne* III, XXI, 5, 7.

¹⁵ Voir le *Consensus helvétique* de 1675, canon II. — Les Hébreux, pendant longtemps, n'utilisèrent dans leurs écrits que les consonnes. Pour faciliter la lecture de ces textes anciens, on finit par y ajouter des signes vocaliques appelés points-voyelles.

orthodoxie morte

absolue. Sa faiblesse, c'est précisément de pousser à l'extrême la thèse de l'arbitraire divin. Comme elle nie l'existence de toute initiative, de toute liberté humaine dans le drame de la rédemption, elle est finalement statique, en dépit du mouvement qui par ailleurs anime le calvinisme. Elle est finalement une force d'inertie. Elle a conduit à ce que les historiens s'accordent à appeler l'orthodoxie morte : Une orthodoxie — celle du XVII^e siècle — qui, s'épuisant en absurdes querelles dogmatiques, se montrera indifférente à toute action missionnaire et sociale, laissant l'Eglise sans force intérieure devant les problèmes vertigineux posés par la Renaissance. Elle est bel et bien responsable, pour une large part, de l'état de l'Eglise que déplore Ostervald.

Celui-ci se lève avec une tranquille et persévérante assurance. Il renonce à toute discussion. Ses œuvres sont totalement dépouillées de polémique. Il s'agit de sortir d'une ère où les théologiens ont perdu leur temps et celui de l'Eglise en vaines disputes. S'agissant d'une thèse — celle du double décret — prétendument basée sur l'inspiration prétendue littérale de la Bible, c'est-à-dire sur un double absolu — Ostervald obéit à un sens très juste de l'inutilité de la controverse. On le presse de répondre (ses amis le pressent de répondre) à M. Naudé, un calviniste qui l'a violemment attaqué : « Il n'y faut pas penser, leur fait-il remarquer ; qui désabuserait un supralapsaire ¹⁶ ! » C'est en allant voir, à l'occasion, ses censeurs de Berne, également très sévères, et en causant avec eux, que le pasteur neuchâtelois les désarmera.

Il est au reste, avec toute la tradition de la Vénérable Classe, partisan d'une notion beaucoup plus exacte de l'inspiration de la Bible. La Classe avait toujours eu le plus grand respect pour la parole de Dieu telle que la Bible nous l'offre, mais elle n'avait pas jugé à propos d'imposer à l'Eglise les erreurs littéralistes du *Consensus* de 1675. Et c'est sous l'influence d'Ostervald, jointe à celle de ses amis de Genève et de Bâle, que ce formulaire, en 1725, fut abrogé.

abrogation
du Consensus
1725

Dans cette ambiance de saine largeur, Ostervald va s'efforcer de réformer et l'enseignement de l'Eglise, et son culte. Il va le faire en mettant à contribution, précisément, cet apport que l'orthodoxie du siècle

¹⁶ R. GRETILLAT, *ouvr. cité*, lettre 70.

antérieur avait cru devoir nier : la libre initiative qui ferait de l'homme un collaborateur de Dieu.

Qu'il s'agisse de ses sermons, de ses cours de théologie ou de son retentissant catéchisme, Osterwald laisse à l'arrière-plan de son enseignement la thèse des décrets. Il est soucieux d'affirmer les grands dogmes œcuméniques : divinité du Christ, incarnation miraculeuse, rédemption par le sacrifice et la résurrection du fils de Dieu. Mais — et c'est là ce qui caractérise l'attitude ostervaldienne — sa première préoccupation est dans la mise en pratique de l'Évangile. Il l'affirme dans son sermon d'installation (juin 1699), qui a pour texte le mot de saint Paul à Tite : « Que ceux qui ont cru s'attachent principalement aux bonnes œuvres ¹⁷. » « La fin, y dit-il, est plus noble que les moyens. On n'élève pas un édifice pour appuyer des fondements, mais on pose des fondements pour soutenir un édifice. Les dogmes ont leur usage, et ils doivent être solides ; mais le grand point est la sainteté, l'union, la charité ; en un mot la paix de l'âme. Les spéculations, les disputes entre les frères, l'arrangement des décrets divins, les subtilités métaphysiques sur les mystères ne font rien à ce grand but et pourraient même le faire perdre de vue. » La corruption des chrétiens se marque, à l'en croire, essentiellement dans la distance qui sépare leurs croyances de leur vie quotidienne. « Il y a lieu d'être surpris, écrit-il dans la préface du *Traité des Sources...*, de la corruption qui règne aujourd'hui parmi les chrétiens... On est obligé d'avouer, pour peu qu'on ait de lumière et de sincérité, que la religion n'a pas beaucoup de force sur leurs esprits, et qu'il y a entre leur vie et les maximes du christianisme une opposition étonnante. Cette corruption est si sensible et si connue que je ne m'arrête pas à la prouver. » L'affaire urgente, c'est de parer à cette misère. Or, pour y parer — et voici le second trait caractéristique de l'attitude ostervaldienne, sur ce point — on fera appel à l'énergie morale qui existe, qui subsiste en l'homme et que le pasteur de Neuchâtel estime active, en particulier chez le chrétien. La corruption « qui règne aujourd'hui parmi les chrétiens » (je cite le titre du *Traité*) ce n'est pas l'état de péché originel, ou c'est moins cet état qu'une certaine

¹⁷ Tite, 3, 8.

facilité à se laisser librement aller à l'ignorance, aux préjugés, à la paresse du siècle. C'est une certaine libre négligence à l'égard des remèdes qui, selon Ostervald, seraient à notre disposition.

Car — et voici qui situe indéniablement Ostervald sur le plan du moralisme — les remèdes sont à notre disposition, à la disposition de l'homme, à celle du chrétien plus particulièrement. Ostervald conteste la convenance du passage de la confession des péchés qui nous déclare « incapables par nous-mêmes d'aucun bien¹⁸ ». Et l'un des « abus de l'Écriture sainte » (dont parle le chapitre IV du *Traité*) consiste à prendre à la lettre le passage du Psaume 14, repris par saint Paul dans son Épître aux Romains (3, 10) : « Il n'y a pas un homme qui fasse le bien, non pas même un seul. » S'il faut prendre à la lettre ce verset, écrit Ostervald, « il s'en suivra qu'il n'y a pas un homme de bien sur la terre, que tous les hommes sont pervertis, qu'ils se sont tous rendus abominables par leurs crimes, qu'il n'y a pas un homme juste et qui craigne Dieu. Mais c'est là une conséquence qui fait horreur, qui est contraire à la vérité, à l'expérience, et à ce que l'Écriture dit en mille endroits lorsqu'elle parle des gens de bien et qu'elle les distingue des méchants et des pécheurs. Cette conséquence se détruit même par ce qui se lit dans ce psaume, où il est fait mention des justes, que Dieu protège et que les impies persécutent. Il faut donc expliquer cette plainte de David avec quelques restrictions. » Ce que l'auteur ne laisse pas de faire¹⁹.

incapables
par nous-mêmes
d'aucun bien

Indéniablement la dogmatique d'Ostervald se résout en morale. Cette morale est d'inspiration synergiste, en ce sens qu'elle n'hésite pas à faire appel à la liberté naturelle de l'homme, ou, dans le chrétien, à une liberté que le moraliste ne distingue pas nettement de la liberté naturelle.

Il serait facile d'ajouter à l'appui de cette thèse les constatations suivantes :

Ostervald reprend avec complaisance le thème de ces justes, ou de ces « gens de bien » que sont à ses yeux les vrais chrétiens. Il tient beaucoup à considérer ces derniers comme tels. Les entretiens pieux

¹⁸ *Traité des Sources de la Corruption*. 5e éd., 1708, II, p. 287.

¹⁹ *Ibid.*, I, p. 149.

qu'il leur recommandera à la fin de sa carrière seront destinés, dira-t-il, à les rendre « plus pieux et plus gens de bien ²⁰ ».

Il aime à répartir les exigences de la vie chrétienne (elle a surtout des exigences, précisément) entre les rubriques : ce qu'il faut savoir, ce qu'il faut faire ; entre les « vérités » et les « devoirs ». Ecoutez cette introduction aux deux parties principales du *Catéchisme* :

D. Combien de parties y a-t-il dans la religion chrétienne ?

R. Il y en a deux : La première traite de la foi, ou des vérités qu'un chrétien *doit* croire (c'est nous qui soulignons). La seconde traite de notre devoir, ou des choses que nous *devons* faire ²¹.

Jusque dans les pages, sur lesquelles nous reviendrons à la fin de cet exposé et où la pensée serait (et se trouve en fait) le plus près des mystères de la grâce, vous retrouverez cette notion de la foi conçue comme une *vérité* qu'il est un *devoir* d'admettre : « Réduire toute la foi à des actes de confiance c'est la pensée la plus étrange qui se puisse concevoir... Avant de se confier à Dieu, il faut s'assurer que l'on a droit de se confier en Lui. » Et ce droit, ce sera la présence en l'homme d'une croyance admise et obéie ²². Vivre dans la foi au Fils de Dieu, c'est faire « ce que nous devons faire pour avoir part » à sa mort et à sa résurrection ²³.

D'une manière générale le vocabulaire, le style d'Ostervald sont profondément imprégnés de moralisme.

L'examen de la réforme du culte, à laquelle Ostervald procède avec ses amis et collègues, mais qu'il dirige, comporterait une conclusion analogue. Mais il faut ici nous borner à quelques brèves remarques, faute de temps.

L'orthodoxie calviniste s'était épuisée en de stériles discussions, toutes destinées à prouver que l'homme est incapable d'agir pour son salut. L'action quotidienne, dans l'Eglise, avait pâti de ce pessimisme théologique. S'agissant de l'attitude du croyant devant la parole biblique,

²⁰ *Des Entretiens pieux*. Bâle, 1752, p. 21.

²¹ *Catéchisme*, partie I, section I, art. I.

²² *Traité des Sources...*, chap. IV.

²³ *Douze sermons sur divers textes de l'Ecriture sainte*. Genève, 1722, p. 184.

et du culte en particulier, cette orthodoxie se confinait dans une passivité analogue.

Le partisan de l'ancienne orthodoxie se trouvait sans aucune liberté proprement humaine devant le texte biblique, si bien que celui-ci risquait de lui devenir étranger. L'idée de l'inspiration littérale, admise pour les langues bibliques originales (l'hébreu, le grec) risquait de s'étendre peu à peu à la traduction. La version traditionnelle tendait à devenir, dans l'usage populaire du moins, sacrée et intangible. Echappant à l'évolution de la langue française, elle s'obscurcissait. Le temps pouvait venir où le peuple ne comprendrait plus telle strophe du psautier. Par exemple celle-ci, qui appartient au Psaume 6 :

Toute nuit tant travaille
Que lict, châlit et paille
En pleurs je fais noyer :
Et en eau goutte à goutte
S'en va ma couche toute
Par si fort larmoyer.

Il pouvait arriver, à la rigueur, que la même aventure guettât telle page des Evangiles ou des Epîtres. Ostervald va parer à ce danger en insistant en faveur de l'admission d'une nouvelle traduction des psaumes (celle de Conrard), et en procédant lui-même, vers la fin de sa vie, à une revision de la Bible française alors en usage. Ainsi verra le jour (en 1744) la fameuse version Ostervald, dont les services ne sont pas épuisés.

1744
Table de
Ostervald

La même contrainte qui liait l'Eglise à une traduction considérée comme intangible, la liait au sermon, conçu comme exposé tout objectif du texte sacré. Le culte réformé en était réduit, de la part du pasteur, à la prédication correcte, c'est-à-dire conforme à l'orthodoxie du moment. Le fidèle écoutait, passif, cette parole dont les théologiens d'alors pensaient que, étant divine, elle devait être étrangère à toute psychologie humaine. Ostervald discerne l'erreur de cette notion du culte : « Diverses personnes, écrit-il en 1721, me pressent depuis quelque temps de donner quelques sermons au public. Je suis convaincu que ces sermons sont

peu de chose ; d'ailleurs on est accablé et inondé de sermons. » En 1702 déjà il disait à son ami Turretini : « Si au lieu de faire consister le service public à ouïr des prêches on célébrait parmi nous le service divin de manière convenable, cela attirerait les gens et leur ferait regarder nos assemblées avec respect. Mais, comme on le disait du temps de la Réformation, nous avons tout mis en prêches ²⁴... »

Ostervald cherche à remédier à cette erreur par diverses mesures. Les services sur semaine ne comporteront en général pas de prêché. On y lira la Bible ; et on la lira pour elle-même, sans préoccupations dogmatiques, dans sa richesse variée. C'est pour faciliter cette lecture que le pasteur de Neuchâtel compose les introductions et les conclusions très brèves intitulées *Arguments et réflexions sur les livres et sur les chapitres de la Bible*. A l'intention du culte dominical enfin paraît la *Liturgie* (1713). Cette œuvre considérable elle aussi, et justement considérée, cherche à ramener le sermon à la place qui lui était attribuée dans l'antiquité chrétienne : celle d'un « accessoire ». Largement ouverte aux affirmations les plus sûres de la foi œcuménique, elle se préoccupe d'établir entre eux un ordre convenable et fixe. Surtout, elle voudrait amener le peuple de l'Eglise à intervenir dans le service divin : « Le peuple ne doit pas assister au service divin seulement en qualité d'auditeur ou de spectateur, ni même suivre simplement de la pensée ce qui est prononcé par les ministres de l'Eglise, mais il doit aussi parler de son côté ; et tout au moins il devrait répondre *Amen* à ce qui est dit au nom de l'assemblée. C'est une chose reconnue que l'ancienne manière de célébrer le service était de le faire à diverses reprises, et par *antiphones*, c'est-à-dire par réponses ²⁵. »

Le synergisme apparaît moins nettement dans cet essai de réforme du culte que dans la dogmatique d'Ostervald. Mais il y est, et vous le décelez sans trop de peine. Le culte nouveau, tel qu'Ostervald et ses collaborateurs le conçoivent, n'aurait plus le caractère massif et passif qu'avait eu celui du siècle antérieur. Mais il ne présenterait pas non plus

²⁴ R. GRETILLAT, *ouvr. cité*, lettre 23.

²⁵ *La Liturgie ou manière de célébrer le service divin* ; qui est établie dans les Eglises de Neuchâtel et de Vallangin. A Basle. MDCCXIII, préface.

Liturgie
1713

la spontanéité de celui que décrit le chapitre 14 de la première Epître aux Corinthiens ; il ne serait pas le produit de la seule inspiration divine. Dans la mesure où la liturgie de 1713 entrera en vigueur (chez nous les répons ne datent que de 1943 ; ils auront attendu plus de 200 ans), le culte sera, pour une large part, l'effet de mesures humaines, rationnellement étudiées, proposées à l'acceptation volontaire des fidèles : contribution humaine, affaire de morale autant que de piété.

Au total, cet appel ostervaldien à la collaboration de l'homme avec Dieu, soit dans la conduite quotidienne, soit dans la célébration du culte public, est parfaitement avéré. Il ne s'agit pas de le nier.

La tendance finale.

Bonne théologie synergiste

En ce qui précède, Ostervald aurait été synergiste.

La théologie synergiste est-elle de mauvaise théologie, ainsi que beaucoup le disent ?

C'est une théologie qui tient compte du réel, ou de l'expérience. Elle est applicable à l'homme tel que la chute l'a façonné. Qu'est-ce que la chute pour Adam, sinon d'avoir cédé à la tentation de goûter de l'arbre de la connaissance du bien et du mal, c'est-à-dire d'avoir tendu à l'autonomie de la conscience et de l'action morales ! Une fois chassé de l'Eden, l'homme, dans sa moyenne, n'est nullement l'homme fictif que dépeint la théologie des décrets et que l'on dit corrompu en ce sens qu'il serait privé de toute liberté morale. C'est l'être « raisonnable et libre », celui qui caractérise l'humanité classique. Raisonnable et libre, en moyenne, même en Israël, même au sein du christianisme où est apparue du reste la définition de l'homme classique ; même au sein du christianisme là où celui-ci, passé à l'état d'institution (c'est-à-dire un peu partout en Occident), demeure à la surface des âmes, et où le chrétien se confond avec l'honnête homme, le brave homme, l'homme de bien, le juste.

Adaptée au réel, cette théologie est pratiquée, largement, dans la Bible. C'est celle de Moïse lorsqu'il dit à son peuple : « Le commandement que je te prescris n'est certainement point au-dessus de tes forces ...Vois, je mets aujourd'hui devant toi la vie et le bien, la mort

et le mal... Choisis la vie, afin que tu vives²⁶. » Et Jésus-Christ lui-même juge à propos d'y consentir lorsque, à un interlocuteur soucieux d'obtenir la vie éternelle, il rappelle l'existence de la loi, et ajoute : « Fais cela, et tu vivras²⁷. »

Que l'on cesse donc de reprocher à Ostervald d'avoir enseigné et pratiqué cette théologie-là. Elle avait, de son temps, sa raison d'être, comme elle l'avait au temps de Moïse, comme elle l'avait au temps du ministère terrestre de Jésus. Elle l'a encore de nos jours. Les réformes ostervaldiennes n'auront pas été vaines. Il était nécessaire, et il sera sans doute toujours opportun, de rappeler à l'homme qui s'estime moralement libre, et qui l'est (même au sein d'un christianisme courant) la nécessité de vivre volontairement ses croyances dans la vie quotidienne, et d'admettre volontairement, pour le culte dominical, une certaine discipline, appliquant ainsi sa libre énergie au double service de Dieu ; collaborant, de cette façon-là, avec Dieu.

La théologie synergiste est donc admissible. Elle s'impose même. Comment Dieu s'approchera-t-il de l'homme s'il ne consent pas à l'aborder tel qu'il est ! Cette théologie s'impose, mais à la condition d'être ce qu'elle est dans la Bible aussi : *une théologie de passage*. Et nous voici revenus²⁸ — pour la souligner — à une notion essentielle pour notre foi, à un point vital dans l'histoire dont nous tentons de pénétrer le secret. Selon la Bible la loi, cette loi qui commence par composer avec la grâce, est destinée à conduire au règne de la seule grâce. L'Ancien Testament, livre de la loi, débouche dans le Nouveau, livre de la grâce. L'on voit aisément que, dans ce dernier, le gage donné aux justes par Jésus-Christ, est tout pédagogique, destiné finalement à amener les justes à reconnaître leur péché précisément dans cette confiance qu'ils ont eue en eux-mêmes, à se prosterner aux côtés du péager, à ne leur laisser d'autre refuge que la grâce. C'est là tout le drame qui fera de Saul de Tarse un saint Paul. C'est aussi tout le drame au travers duquel le moine Martin Luther, l'homme du synergisme catholique,

²⁶ Deutéronome 30, 11, 15, 19.

²⁷ Évangile selon Luc, 10, 25-29.

²⁸ Voir p. 21 de cet exposé.

retrouvera la veine profonde de la révélation biblique, qui est aussi l'essence du protestantisme.

L'urgente question qui se pose devant Ostervald, c'est de savoir s'il a franchi le passage, ou si du moins il l'a pressenti. Bien des indices autorisent à répondre par l'affirmative.

Les synergistes n'étaient pas seuls, de son temps, à aspirer à une Eglise plus vivante que celle du XVII^e siècle. Un vaste mouvement s'était produit en Allemagne dans ce sens. On s'est mis à lui donner le nom douteux de piétisme : douteux en ce qu'il évoque surtout les côtés bizarres et les étroitesse du mouvement, de telle façon qu'à lui seul, aux yeux de certains, le terme est dépréciatif. Mais en fait c'est au piétisme que sont dues les missions (extérieures et intérieures). Le grand réveil anglais de Wesley, l'Eglise des Frères moraves lui sont apparentés. Il se meut certainement dans l'ambiance la plus sûre du protestantisme, dans sa ligne la plus authentique²⁹. Le nom de Spener, son fondateur, durera plus longtemps, dans l'histoire de l'Eglise, et dans la reconnaissance de l'Eglise que celui d'Albrecht Ritschl, le théologien d'inspiration kantienne qui en fit au XIX^e siècle une âpre critique.

Ostervald fut-il piétiste ? On le prétendait, à Berne, où l'on estimait trop peu ferme la réaction de la Vénérable Classe contre le mouvement. Il ne l'est point ; il considère comme « un mal » le progrès des dissidents dans le pays ; il admet les mesures, d'ailleurs modérées, en effet, prises par le gouvernement contre eux. Mais ces mesures, il les légitime par opportunisme plus que par principe : si l'on tolérait les piétistes, dit-il, il en faudrait faire autant pour les papistes³⁰. Et un souci plus profond creuse le chef de l'Eglise neuchâteloise. Il passe par cette crise que M. R. Gretillat a décelée à juste titre dans sa carrière, et qui se déclenche dès 1715. Les épreuves personnelles qui fondent alors sur lui y sont pour quelque chose. Il devient veuf ; il perd en la personne de son collaborateur Tribolet un ami très cher ; il est atteint dans sa santé. *Mais, surtout, sa réforme n'aboutit pas.* Elle est de ces réformes

²⁹ Voir A. DORNER, *Histoire de la théologie protestante*, trad. Paumier. Paris, 1870, p. 547. — R. SOHM, *Aperçu de l'histoire de l'Eglise chrétienne*. Lausanne, 1892, p. 208. — E. CHOISY, *Précis de l'histoire générale du christianisme*. Paris, 1923, p. 122.

³⁰ Voir R. GRETILLAT, *ouvr. cité*, lettres 7, 59, 64, 113 et p. 162.

qu'il *faudrait* réaliser, et dont l'insuffisance *doit* se révéler un jour ou l'autre. A en croire les lettres que le pasteur écrit dès ce moment à J.-A. Turretini, l'ombre ne cesse de s'épaissir sur le pays :

Entre nous il y a un certain esprit répandu depuis peu dans ce pays qui me fait craindre qu'à divers égards il ne s'introduise bien du désordre dans la religion... (Mai 1715.)

Je vois d'affreux principes de déisme qui se répandent partout ; à quoi le malheureux Bayle a bien contribué, comme vous le remarquez. J'ai accoutumé de dire que jamais il ne s'est fait un si méchant livre ou qui ait empoisonné tant d'esprits... (Déc. 1721.)

Vous me témoignez, mon cher ami, dans vos deux dernières lettres en termes touchants, que l'esprit d'irrégion, de mondanité et de luxe augmente à vue d'œil chez vous ; hélas il en est de même ici ; je puis vous dire que depuis un an cela va d'un train qui m'effraye. On nous dit des choses affreuses d'une ville voisine. Tout ceci conduira nos Eglises à la ruine... (Sept. 1725.)

Six mois après (avril 1726) :

Je vous proteste, mon cher frère, que je ne me reconnais plus et que je suis tout découragé. On se déchire par des libelles et par des vers satiriques et mordants ; on débite les plus noires calomnies ; on a fait en particulier des vers contre les pasteurs. Le premier (c'est moi, sans nulle vanité) est un hypocrite et tout son fait n'est que fard. On raille le second sur une récompense que César lui prépare, à l'occasion d'un texte qu'il avait traité. Le troisième, qui est notre nouveau collègue n'est bon que pour la philosophie. Vous voyez qu'on me donne un rang fort honorable et qu'on loue les autres en comparaison de ce qu'on dit de moi ³¹.

Nous aurions du reste peu dit du sentiment d'Ostervald sur son temps si nous tenions secrets les passages de sa correspondance où il met en cause le clergé lui-même, passages par où nous revenons au piétisme :

C'est une maladie et une espèce de contagion qui se communique... Disons pourtant qu'il faudrait leur ôter cette pierre de scandale à laquelle ils s'aheurtent lorsqu'ils se plaignent des ministres et des étudiants en théologie, de leur vie et de leur extérieur aussi bien que de leur prédication, où en vérité l'on voit bien plus l'esprit de mondanité et d'orgueil que l'esprit d'humilité, de simplicité et de renoncement au monde qui devrait être leur caractère.

³¹ Pour ces quatre dernières citations, voir R. GRETILLAT, *ouvr. cité*, lettres 78, 96, 114, 117.

Ceci date de février 1726. En février 1702 (vingt-quatre ans auparavant) il avait écrit déjà :

Le mal vient des ecclésiastiques qui ne travaillent pas à la réformation de l'Eglise et des mœurs et qui franchement ne prêchent pas l'Évangile. On ne peut pas dire que l'Évangile soit prêché en certains lieux, et je ne m'étonne point si certaines gens ont du dégoût pour les prédicateurs. Tels que sont les piétistes, je crois qu'il en entrera plus en Paradis que de ceux qui les persécutent...

Entre deux (février 1710) :

Ces piétistes se multiplient, mais prenons garde que ces gens-là ne se lèvent un jour en jugement contre nous... Pour moi, je suis occupé de cette pensée nuit et jour, que nous autres ministres ne faisons pas notre devoir et je me condamne moi-même le premier ³².

La piété d'Ostervald est donc bien près de comprendre les piétistes. Et cette sympathie, ouvertement exprimée dans sa correspondance, n'est pas sans transparaître dans l'œuvre imprimée. Il y a une évidente parenté d'intention entre le *Traité des Sources de la Corruption* (et sans doute *Les Entretiens pieux* aussi) et l'un des livres capitaux de Spener, les *Pia Desideria*, parus en 1675. Lorsque Ostervald, parlant des *Entretiens*, dit : « Je ne connais point d'auteurs qui aient écrit sur cette matière, du moins en notre langue », je gagerais que cette restriction vise Spener. Déjà dans son *Traité sur la Corruption*, le rapport de la loi à la grâce est signalé en des termes qui, sans rendre un son paulinien tout à fait pur, inclinent de ce côté. Il vient d'écrire ce mot d'un moralisme si accentué (je l'ai déjà cité) : « Avant de se confier en Dieu il faut s'assurer que l'on a droit de se confier en Lui. » Mais il ajoute, peu après : « Il (saint Paul) n'a pas voulu dire que les bonnes œuvres ne soient pas nécessaires sous l'Alliance de la grâce... Autre chose est rejeter le mérite des œuvres et autre chose en rejeter la nécessité... Sa pensée est que les œuvres ne sont point la cause et le fondement du salut, mais la seule miséricorde de Dieu en Jésus-Christ ³³. »

³² Voir R. GRETILLAT, *ouvr. cité*, lettres 115, 5, 60.

³³ *Traité des Sources de la Corruption*, éd. citée, I, p. 131-134.

Le *Catéchisme* affirme que nous ne pouvons pas être sauvés sans les bonnes œuvres, sans doute ; mais il a commencé par rappeler que les bonnes œuvres sont le produit nécessaire de la foi. Bien sûr, la foi est à ses yeux surtout une croyance, et une croyance que l'on *doit* croire. Mais c'est une croyance en la justification « par la foi ». « Comment sommes-nous justifiés ? Nous le sommes par la seule miséricorde de Dieu, et par le sacrifice de Notre Seigneur Jésus-Christ... Rom. 3, 23, 24. Nous sommes justifiés gratuitement par la grâce de Dieu, par la rédemption qui est en Jésus-Christ, que Dieu a ordonné de tout temps pour être propitiatoire par la foi en son sang ³⁴... »

Le sermon sur Gal. 2, 20, interprète le mot « je vis dans la foi au Fils de Dieu qui m'a aimé et s'est donné lui-même pour moi » de la façon suivante : la foi nous commande « ce que nous *devons faire* (c'est moi qui souligne) pour avoir part » à cet amour. Ce n'en est pas moins dans ce discours que l'on trouve l'admirable page quelquefois citée :

La doctrine de Jésus-Christ n'est pas une simple et nue doctrine de morale ; c'est la doctrine de la croix et de la foi ; et toute la morale chrétienne a son fondement dans la foi en Jésus-Christ ; c'est de là qu'elle tire sa perfection et sa force. Pesez bien les paroles de saint Paul : *Christ vit en moi, et ce que je vis dans la chair je le vis dans la foi au fils de Dieu qui m'a aimé et qui s'est donné lui-même pour moi*. Cela veut-il dire seulement que Jésus est un docteur qui nous apprend à bien vivre, que son Evangile nous enseigne en quoi consiste la vie spirituelle ? Ce serait exprimer faiblement ce que Jésus-Christ est. Mais il faut dire que *Jésus crucifié* est le principe, le seul principe de cette vie, que ce n'est que par lui, et par la vertu de sa mort que nous vivons à Dieu. *Hors de moi*, nous dit-il, *vous ne pouvez rien faire*... Une certaine méthode de prêcher s'est introduite, qui est bien éloignée de celle des Apôtres. Plusieurs font de l'éloquence mondaine le fort de la prédication... comme si c'était par des discours fleuris, par des pensées brillantes, par des expressions vives et hardies, ou par un beau geste qu'on pourra faire des chrétiens. D'autres prêchent en philosophes, plutôt qu'en ministres de Jésus-Christ. Ils prêchent à peu près comme Platon, Socrate, ou Sénèque auraient prêché ; ils ne vont guère au delà de la religion naturelle. Ce sont de grands raisonnements, de belles moralités ; ce sont des réflexions tantôt

³⁴ *Catéchisme*, partie I, section V.

sur l'excellence de la vertu, tantôt sur la laideur du vice, tantôt sur le bien de la société, tantôt sur le cœur de l'homme. Ces réflexions peuvent être justes ; elles ont leur utilité ; mais le principal manque dans ces discours : Jésus-Christ, sa croix, sa grâce, son esprit. S'étonnera-t-on si la prédication est sans force ?

Encore faudrait-il, pour donner la preuve que le pasteur de Neuchâtel passe vraiment de cette excellente théorie à la pratique et sait donner à sa propre prédication une tournure vraiment missionnaire, en citer d'autres traits. Celui-ci seulement, cette façon d'insister sur le mot : *Il s'est donné pour moi* : « Pour moi, c'est-à-dire pour me sauver, pour expier mes péchés, et pour me rendre participant de la gloire et de l'immortalité... S. Paul, parlant des vues que notre Seigneur avait en mourant, dit : *il m'a aimé*, il s'est donné pour moi... Acte de la foi, ferme persuasion par laquelle chaque fidèle peut s'assurer que son Sauveur l'a aimé, et s'est donné lui-même pour lui. Qui-conque croit sincèrement en Jésus-Christ le Fils de Dieu peut dire : *Il s'est donné pour moi*. Pour moi, voilà le langage de la foi, qui applique à chaque chrétien en particulier les promesses générales de l'Évangile ? Sans quoi la foi n'aurait aucun fondement solide, ni par conséquent aucune efficace ³⁵. »

Il faudrait enfin consulter les *Entretiens pieux* que le fils de Jean-Frédéric, le pasteur Jean-Rodolphe, publia après la mort de son père. Ils présentent, à vrai dire, un certain nombre de platitudes. Mais vous y trouveriez aussi des passages où le sens chrétien du sacerdoce universel et l'affirmation de la réalité du corps de Christ dans le groupe des croyants dépassent de beaucoup tout moralisme : ainsi ces considérations (de la 2^e partie, chap. 5), appuyées sur I Cor. 12 : « Il est certain qu'une infinité de gens périssent pour ne s'ouvrir à personne sur ce qui concerne l'état et les besoins de leur âme. C'est un excellent moyen de se corriger de ses défauts que d'en faire l'aveu à quelqu'un... Je ne vois même pas comment on pourrait se corriger sans ce secours-là. On est à plaindre quand on n'a ni ami, ni conseil, ni directeur dans l'affaire la plus importante de toutes. » Les entretiens, continue Oster-

³⁵ Douze sermons..., p. 192-193, p. 171-172.

vald, donnent, avec les « lumières », le « courage » et la « joie spirituelle ». « Ce n'est pas tout, ajoute-t-il. Il est certain qu'on obtient par là, de même que par la prière, de nouveaux secours et de nouveaux degrés de grâce. Dieu est présent à ces entretiens dont il est lui-même le sujet. »

Au total, Ostervald ne s'est pas rallié au piétisme. Mais, les historiens le reconnaissent avec raison, le moins que l'on puisse dire à cet égard, c'est qu'il a préparé au piétisme un utile chemin dans la théologie et dans la pratique de l'Eglise³⁶.

Faut-il parler d'une évolution dans l'attitude d'Ostervald ? Il s'agit plutôt d'une tendance, manifestée de très bonne heure, et qui, sans doute, s'accroît vers la fin de sa carrière, sans jamais s'épanouir complètement. Mais la tendance y est, symptomatique. C'est la réponse au double appel par lequel Dieu entend constituer l'Eglise et préparer le rétablissement de son Royaume : l'appel de la loi, d'abord, celui de la grâce ensuite, l'un menant à l'autre. Cette marche vers un au-delà de la loi est dans l'ordre des choses, dans l'ordre chrétien des choses ; elle répond à une Volonté miséricordieuse. Il est dans l'ordre rédempteur que la pratique sérieuse du synergisme conduise hors des limites de cet effort. L'insistance d'Ostervald à demander la pratique des œuvres « allait produire un véritable réveil » a écrit Philippe Godet³⁷. En un autre sens encore, en un autre sens surtout que l'entend l'historien de nos lettres romandes. Ne mettons pas en doute les résultats directs que put avoir, qu'eut certainement le double effort moral et liturgique d'Ostervald, et qu'il peut encore avoir. Il l'eut dans cette tenue morale, si forte dans sa pondération, qui caractérisa, tout près de nous encore, vue dans sa moyenne, la génération de nos pères. Et il est fort désirable qu'il l'ait encore en nous. Mais, Ostervald lui-même ne s'est pas fait de longues illusions sur ce point, les vrais résultats, le vrai réveil étaient

³⁷ *Histoire littéraire de la Suisse française*, p. 195.

³⁶ Voir J.-A. DORNER, *ouvr. cité*, p. 363, 376. — Louis Henriod, pasteur de Valengin en 1863, pense qu'Ostervald aurait nettement adhéré aux « doctrines évangéliques qu'a relevées le réveil de notre siècle », *ouvr. cité*, p. 7.

ailleurs, au delà de l'honorabilité morale, si appréciable que soit celle-ci. Ils sont ailleurs : Telle est la leçon que perçut le moraliste, le liturge de Neuchâtel, et que Dieu nous donne encore par lui.

* * *

Les contemporains d'Ostervald, à la nouvelle de sa mort, exprimèrent leur deuil avec quelque emphase, dans le style de l'époque. Preuve en soit l'article du *Journal helvétique* d'avril 1747, ou le livre de David Durand, première biographie de notre héros, en 1778.

Dans le pays de Neuchâtel même, une réaction s'est esquissée au début de ce siècle, marquée par le *J.-F. Ostervald* de M. R. Gretillat (1904), alimentée de nos jours par le renouveau des doctrines calvinistes strictes. Je la crois passagère. Ce qui me frappe, dans la tradition neuchâteloise (pour ne parler ici que d'elle), c'est, à l'égard de l'honorable doyen de la Vénérable Classe, la constance de la gratitude. Elle s'exprime, avec une juste mesure d'ailleurs, tout le long du siècle que devait dominer la stature de Frédéric Godet. L'hommage confiant que ce dernier rend à Ostervald, en 1859, dans son *Histoire de la Réformation et du Refuge* (p. 278), le doyen James DuPasquier l'avait fait entendre en 1830 à l'occasion du troisième centenaire de la Réformation. Et de même, en 1840, au cours de l'*Histoire de Neuchâtel et de Valangin*, Frédéric de Chambrier (p. 500-501). Louis Junod s'y ralliera en 1863 (*Histoire populaire de Neuchâtel*, p. 205, 250). De même, quelque vingt ans plus tard, Henri DuBois (*Encyclopédie des Sciences religieuses*, article Neuchâtel). Ce témoignage s'est accentué en 1863, l'année du deuxième centenaire de la naissance d'Ostervald, à la suite d'une critique très serrée de la théologie ostervaldienne par un pasteur libriste vaudois, M. Bauty. Louis Henriod, pasteur de Valangin, et Auguste Bonhôte, pasteur de Boudry, répondront avec vigueur ; le premier dans la préface à laquelle j'ai emprunté plus d'une citation, le second dans une brochure fort bien construite³⁸. Cet hommage, qu'il serait juste d'étendre

³⁸ *Défense d'Ostervald et de sa théologie par un pasteur neuchâtelois*. Neuchâtel, chez James Attinger, 1863.

au triumvirat helvétique³⁹, il me sera permis, l'infléchissant un peu, de le résumer dans les termes suivants :

Une orthodoxie que l'on dit « moyenne » ou « mitigée », et qui l'est en ce sens qu'elle s'abstient des excentricités calviniennes ;

une orthodoxie de caractère essentiellement biblique, soucieuse d'union et sur le terrain réformé et sur le terrain œcuménique ;

une orthodoxie irénique, sans aucun goût pour les disputes au sujet du dogme ; préoccupée d'appliquer ce dernier dans la vie quotidienne ; fortement imprégnée de moralisme, certes, mais ouverte, par là-même, de façon indirecte, au sens du Réveil ;

de la théologie, certes — et faite par un théologien très doué pour la théologie, très bien préparé à la théologie, — mais une théologie hantée par un impératif venu de haut et qui l'invite à s'épanouir en piété,

tel est le témoignage rendu à l'orthodoxie et à la théologie d'Ostervald par les plus dignes Neuchâtelois du siècle dernier ; tel est le témoignage rendu par eux à celui « qui, pour vous, disait Louis Henriod, est encore vivant », et qu'il vous faut aborder avec un vivant respect, ajoutait-il, pour éviter que d'autres ne l'étudient « avec les procédés que l'on emploie pour anatomiser les morts⁴⁰ ».

Je souhaite que la génération actuelle enchaîne, à cet égard, avec celle de ces devanciers-là, dans une reconnaissance soucieuse du présent et de l'avenir. Car, les choses vues de près et dans leur essence, en dépit de l'évolution vertigineuse que subissent l'économie et la politique, l'Eglise n'a besoin d'aucune autre inspiration que celle à laquelle obéit le très humble Jean-Frédéric Ostervald.

J'ai parlé d'emphase à propos des témoignages rendus à Ostervald au moment de sa mort. Tout compte fait, l'épithète qui orne ce temple n'en est pas affectée, et nous ne saurions mieux conclure qu'en nous y associant. En voici une traduction :

³⁹ J.-A. DORNER le fait, *ouvr. cité*, p. 363, 376.

⁴⁰ LOUIS HENRIOD, *ouvr. cité*, p. 6.

A CELUI QUE TANT DE TITRES RENDENT VÉNÉRABLE :
 A JEAN FRÉDÉRIC OSTERVALD,
 TREIZE ANS DIACRE, QUARANTE-HUIT ANS PASTEUR
 DE CETTE ÉGLISE ;
 AU PASTEUR PIEUX, ÉLOQUENT, FIDÈLE,
 JUSQU'À SON DERNIER JOUR INFATIGABLE ;
 AU THÉOLOGIEEN D'UNE SCIENCE CONSOMMÉE
 ET D'UN ZÈLE IRRÉPROCHABLE,
 QUI FORMA AVEC UN ENTIER DÉsINTÉRESSÉMENT
 LES CANDIDATS AU SAINT MINISTÈRE ;
 A L'HOMME QUI PAR SES TRAVAUX ET SES ÉCRITS
 A BIEN MÉRITÉ DU MONDE CHRÉTIEN TOUT ENTIER ;
 AU MEMBRE DISTINGUÉ DE LA SOCIÉTÉ ANGLAISE
 POUR LA PROPAGATION DE LA FOI ;
 AU BERGER TRÈS AIMÉ DU TROUPEAU QU'IL CONDUISIT
 ET QUI DÉsORMAIS LE REGRETTE AMÈREMENT,
 LE CONSEIL DE LA VILLE DE NEUCHÂTEL
 AFFLIÉ
 A ÉLEVÉ CE MONUMENT,
 TÉMOIGNAGE D'UNE RECONNAISSANCE
 QUE NOS DESCENDANTS DEVRONT CULTIVER A JAMAIS ;
 NÉ LE 25 NOVEMBRE 1663,
 FRAPPÉ D'UNE MALADIE MORTELLE
 PENDANT UNE PRÉDICATION DEVANT SA PAROISSE LE 14 AOÛT 1746,
 IL DÉCÉDA LE 14 AVRIL 1747,
 ENSEVELI TROIS JOURS APRÈS
 EN PRÉSENCE DE TOUTE L'ÉGLISE EN LARMES.
 SI TU SAIS ÊTRE ATTENTIVE, ÉGLISE, ICI ENCORE
 SOUS LE MARBRE INSÉNSIBLE CE VRAI PASTEUR, QUI DEMEURE LE TIEN,
 TE PARLE.

Maurice NEESER.

OSTERVALD TRADUCTEUR DE LA BIBLE¹

Ostervald, traducteur ? En réalité, réviseur d'une traduction déjà bien des fois revue et corrigée depuis Olivétan (1535). Mais sa révision, parue en 1744, d'une édition de la Bible de Genève publiée à Amsterdam vingt ans auparavant, est assez sérieuse, assez importante pour faire date dans l'histoire des versions françaises de la Sainte Ecriture.

Cette histoire remonte au commencement du XII^e siècle². Il faudrait en donner au moins un léger aperçu pour mettre l'œuvre d'Ostervald à son rang. Et il faudrait faire spécialement l'historique de sa révision, dire un peu comment il a été amené à l'entreprendre. Mais, le temps dont je dispose étant fort limité, je dois me résoudre à laisser de côté une partie de mon exposé qui ne serait pas inutile pour introduire convenablement ce que vous allez entendre. Au reste, je pense qu'on attend surtout de moi une réponse sommaire à cette question : que vaut la traduction (ou révision de traduction) d'Ostervald ?

* * *

Le souci majeur, la principale préoccupation d'un traducteur, et surtout d'un traducteur de la Bible, doit être la fidélité à l'original.

Mais la fidélité n'est pas comprise par tous de la même façon. Il arrive qu'on la confonde avec la littéralité, qui peut être traîtresse.

¹ Je laisse à peu de choses près au texte de ces pages, tout en l'annotant de mon mieux, la forme sous laquelle il a été lu à la séance universitaire du 5 novembre. Quelques passages, supprimés à la lecture, ont été rétablis.

² Voir Emmanuel PÉTAVEL, *La Bible en France ou les traductions françaises des Saintes Ecritures*, Paris, 1864. — D. LORTSCH, *Histoire de la Bible en France*, Paris, 1910. — Et surtout, pour la période antérieure à l'imprimerie, le magistral ouvrage de Samuel BERGER, *La Bible française au moyen âge*, Paris, 1884.

Parce qu'ils voient dans la Bible la pensée même de Dieu, certains traducteurs rêvent d'un strict mot à mot, d'une parfaite adhérence du texte français à l'expression hébraïque ou grecque de cette pensée. Suivant eux, quand le style biblique est obscur, cette obscurité doit être conservée, car elle est voulue ; il peut plaire à la Révélation de s'entourer de mystère. Ces principes sont appliqués, pas toujours logiquement, mais parfois avec une logique désastreuse, dans la version dite de Lausanne, publiée de 1839 à 1874. On y lit par exemple : « Les magistrats ne sont pas *la terreur des bonnes œuvres*, mais des mauvaises ³. » Ou encore : « Je me retournai pour *voir la voix* qui m'avait parlé ⁴. » C'est exactement calqué sur le grec ; mais cela montre ce que les textes sacrés ont à craindre d'un respect mal entendu.

Ostervald n'est pas, en général, littéral à l'excès. S'il a des passages qui hébraïsent d'une manière un peu barbare (« Mes entrailles font du bruit sur Moab comme une harpe... ⁵ »), ce n'est pas système ou scrupule de sa part ; c'est que, trouvant ces phrases dans la traduction qu'il revisait, il ne les a pas, ou pas suffisamment corrigées ; chose à regretter sans doute.

Mais il y a un autre écueil à éviter, l'abus de la paraphrase. Celui-ci est pire encore. Une excessive littéralité peut rendre le texte inintelligible, grotesque ; c'est une façon de le desservir ; du moins ne le falsifie-t-on pas. Il n'y a pas de borne à l'arbitraire d'un traducteur qui mêle au texte les interprétations qu'il a dans l'esprit.

La Bible de Charles Lecène, éditée en 1741 par son fils, libraire à Amsterdam, offre d'innombrables exemples de cette fâcheuse manière de faire. Dans son *Projet d'une nouvelle version de la Bible* (1696), Lecène avait voulu justifier d'avance son système. Système lumineux. Rationaliste, il veut rationaliser toute l'Écriture ; moyennant quoi, il croit pouvoir la tenir pour acceptable dans toutes ses parties. « Faisons l'homme à notre image, selon notre ressemblance ⁶ », devient sous sa plume : « Faisons les hommes sur le dessein et sur l'idée que nous en avons formée. » — L'apôtre Paul entend-il être pris à la lettre quand

³ Rom. 13, 3. ⁴ Apoc. 1, 12. ⁵ Esaïe 16, 11. ⁶ Gen. 1, 26.

il affirme la corruption totale du genre humain ? Non, sans doute, pense Lecène. Alors traduisons : « Il n'y a *presque* pas un juste ⁷. » — Saint Jean dit : « La Parole a été faite chair. » Lecène préfère dire : « Cet oracle était un corps humain ⁸. »

Ce n'est pas chez Ostervald qu'il faut chercher des sottises de cette taille. Je ne dirai pourtant pas qu'il ne cède jamais à la tentation de paraphraser au lieu de traduire, ou qu'il ne laisse jamais passer une traduction trop paraphrastique. On regrette de rencontrer cette altération timide d'un texte frappant : « Les péagers et les femmes *qui ont été* de mauvaise vie vous devancent au Royaume de Dieu ⁹. » Cette petite tache a heureusement disparu de la deuxième édition d'Ostervald, celle de 1764, la première qu'on ait faite après sa mort. Les mots *qui ont été* sont imprimés en italique, ce qui signifie qu'ils sont ajoutés, mais ajoutés comme nécessaires au sens ¹⁰, et tel n'est point le cas. Il est supposé évidemment que ces pécheurs et ces pécheresses notoires ont quitté leurs péchés, puisque l'appel auquel ils sont félicités d'avoir obéi était une invitation à la repentance. Mais il y a dans cette parole un effet de contraste que la lecture ne doit pas affaiblir.

Petite tache, ai-je dit. Ce n'est pas cette concession, ou telle autre, faite à une susceptibilité morale très prompte à s'alarmer, qui peut ranger Ostervald du côté des traducteurs infidèles. Y aurait-il des motifs plus sérieux de le taxer d'infidélité ?

Le pasteur O. Douen a publié en 1868 dans la *Revue de théologie de Strasbourg* ¹¹ des *Notes sur les altérations catholiques et protestantes du Nouveau Testament*. Ce sujet peu édifiant a été repris par le pasteur Lortsch dans son *Histoire de la Bible en France* ¹². Il compte trente-cinq des méfaits en question du côté catholique, mais n'en retrouve plus que cinq dans la Bible de l'abbé Crampon, et ce ne sont pas les plus graves. Le temps n'est plus où l'on imprimait (Nouveau Testament de Bor-

⁷ Rom. 3, 10. ⁸ Jean 1, 14. ⁹ Matth. 21, 31.

¹⁰ Cette indication fait défaut dans Luc 7, 37 : « Une femme qui avait été de mauvaise vie. » Et dans ce texte, les mots ajoutés ont mis plus de temps à être éliminés par les réviseurs d'Ostervald.

¹¹ P. 1-24, 97-117, 137-153.

¹² P. 478 et ss. Voir aussi Edmond STAFFER, *La Traduction protestante française du Nouveau Testament*, dans la *Revue chrétienne*, avril, juin et août 1900.

deaux, 1686) : « Comme ils offraient au Seigneur le sacrifice de la messe », au lieu de : « Comme ils vauaient au service du Seigneur¹³ », traduction d'Ostervald qui est aussi celle de Crampon. Les altérations protestantes (il y en aurait vingt-six) proviennent toutes, sauf deux qu'on montre déjà chez Olivétan, des révisions faites à Genève par Calvin, de Bèze et leur entourage. Elles ont presque toutes disparu de nos Bibles actuellement en usage. Je n'ai ni le temps ni l'envie de reprendre l'une après l'autre les pièces de ce double procès. Je ne m'occupe que d'Ostervald, qui a encore, dans son édition princeps, neuf de ces leçons tenues pour tendancieusement fausses. Exemples :

Dans l'Évangile selon saint Jean, la traduction : « C'est ici le pain qui est descendu du ciel¹⁴ » a été reprochée aux réviseurs de Genève comme destinée à écarter la doctrine de la transsubstantiation. Le fait est qu'elle est fautive et qu'Ostervald ne l'a pas corrigée. Il y a, dans le grec, le participe présent. Olivétan avait traduit juste. Les nouvelles versions protestantes ont toutes, comme le Nouveau Testament d'Ostervald révisé en 1894 : le pain *qui descend*.

Saint Paul dit dans l'épître aux Colossiens : « J'achève de souffrir *ce qui manque* aux souffrances du Christ¹⁵. » Olivétan traduit bien : « les choses qui *défaillent*. » Or on fait dire à l'apôtre : *ce qui reste* (Calvin : *le surplus*), idée différente, même opposée. Cela, semble-t-il, dans la crainte de tout ce qui peut paraître favorable à la doctrine du mérite des saints.

Autre inexactitude, inspirée, on peut le croire, par une préoccupation analogue. Dans l'épître aux Hébreux, là où le texte porte que le Christ « a été exaucé à cause de sa piété¹⁶ » (Olivétan : *pour sa révérence*), Calvin traduit : « a été exaucé *de ce qu'il craignait*. » Ostervald efface le non-sens, mais au prix de deux mots indûment ajoutés : « exaucé et *délivré* de ce qu'il craignait. »

Ces exemples sont trop longs à rapporter pour que je poursuive. Je n'en vois pas de plus graves parmi ceux qui resteraient à signaler. Et il y a des cas, ce me semble, où une traduction a été déclarée fautive

¹³ Actes 13, 2. ¹⁴ Jean 6, 50. ¹⁵ Col. 1, 24. ¹⁶ Hébr. 5, 7.

quand il eût fallu se borner à dire qu'elle n'était pas la seule possible. Je pense en particulier à celle d'un texte que les catéchismes ont popularisé comme témoignage rendu à la Bible par elle-même : « Toute l'Écriture est divinement inspirée et utile pour enseigner, pour convaincre, pour corriger, pour instruire dans la justice ¹⁷. » Telle est la traduction de Genève et celle d'Ostervald. Dans le grec il n'y a pas l'article. *Toute Écriture* est plus juste, mais revient bien au même. Toutes les parties du recueil sacré, cela vaut la totalité de ce recueil, qui d'ailleurs pour un Timothée ne pouvait être que l'Ancien Testament. Quant à la suite du passage, on peut, suivant la place qu'on donne au verbe sous-entendu dans l'original, traduire : « Toute Écriture *est* divinement inspirée et utile », ou bien : « Toute Écriture divinement inspirée *est* aussi utile ¹⁸... » Devant le texte grec, on peut hésiter, mais avec la seconde traduction la pensée devient d'une banalité extrême. En tout cas, il est ridicule de s'écrier qu'ici « les préoccupations dogmatiques, le besoin d'illustrer, pour ainsi dire, l'autorité des Écritures opposées à la tradition, ont fait lourdement broncher les traducteurs ¹⁹. »

Une parole de l'épître aux Hébreux, sous la forme qu'elle a dans Ostervald : « Le mariage est honorable entre tous ²⁰ », a été exploitée contre le célibat des prêtres. Cependant cette leçon remonte, par delà Olivétan, à Le Fèvre d'Étaples ; et là, Le Fèvre suit simplement la vulgate : *Honorabile connubium in omnibus*. On n'accusera pourtant pas la vulgate d'altération anticatholique ! Des réviseurs catholiques de Le Fèvre traduisent : *en tous*, ou *en toutes choses*, ce qui ne les avance pas beaucoup. D'après le contexte, le vrai sens paraît être : « Que le mariage soit honoré de tous. » C'est ainsi, de nos jours, que tout le monde traduit.

Nul traducteur n'est infaillible. Des fautes, les réviseurs d'Ostervald en ont trouvé à corriger. Encore lui arrive-t-il de leur faciliter la tâche en signalant en note, comme variante, une traduction plus juste que celle

¹⁷ 2 Tim. 3, 16.

¹⁸ Dans cette traduction, la conjonction copulative *kai*, qu'il faut alors rendre par *aussi*, est un peu gênante. Certaines versions l'omettent, ainsi la vulgate clémentine et Olivétan.

¹⁹ O. DOUEN, dans la revue citée, p. 147.

²⁰ Hébr. 13, 4.

qui figure dans son texte de 1744²¹. Mais on est heureux de pouvoir dire que la Bible d'Ostervald n'offre qu'un maigre butin aux chercheurs de contresens intéressés, ou qui le furent à l'origine. Un résidu de polémiques interconfessionnelles, c'est peu de chose, quand sont respectées les grandes affirmations qui fondent l'unité de foi des chrétiens. Je n'ai pas pour tâche de juger la théologie d'Ostervald. Mais il m'appartient de noter que ceux qui lui ont reproché des fléchissements dogmatiques ont dû en chercher la preuve ailleurs que dans sa version de la Bible. C'est ce que relevait très bien un pasteur neuchâtelois, Auguste Bonhôte²², en réponse aux attaques d'Adolphe Bauty, qui accusait Ostervald de s'être écarté de la saine doctrine²³.

On était en 1863. De grands débats avaient lieu dans le protestantisme français au sujet d'une édition du Nouveau Testament parue à Genève en 1835, que recommandait le parti de l'Union libérale, et qui fut l'occasion d'un schisme au sein de la Société biblique protestante de Paris²⁴. L'autre parti restait fermement attaché à la version d'Ostervald. Pourquoi ? Il ne s'agissait pas de la théologie personnelle d'Ostervald, qui d'ailleurs était beaucoup plus pasteur que théologien. On sait que la dogmatique de Calvin n'avait pas sa sympathie. Il avait eu à Saumur des maîtres qui représentaient quelque chose comme la tendance libérale de l'époque. Sans être en majorité, je pense, des calvinistes stricts, ceux des protestants qui, en France, au temps du second Empire, se montraient partisans si décidés de la version d'Ostervald, auraient pu trouver à redire à telle ou telle des *Réflexions* dont il a fait suivre les chapitres de la Bible²⁵. Mais les *Réflexions* ne s'imprimaient plus, et

²¹ Ainsi, à un endroit du Livre de Job où il est dit que Dieu voit de l'imperfection même dans ses anges (4, 18), ce sens est indiqué au bas de la page, d'après les LXX et la vulgate, tandis qu'une fausse traduction de l'hébreu : « Il met de la lumière dans ses anges », est maintenue dans le texte. M. Robert Gretilat insiste avec raison sur l'intérêt de ces scolies, qui donnent (je dirai : au moins dans certains cas), « la véritable version d'Ostervald ». Voir *Jean-Frédéric Ostervald* (Neuchâtel, 1904), p. 251 et ss., 278, et tableau IV.

²² *Défense d'Ostervald et de sa théologie* (Neuchâtel, 1863), p. 40 et ss.

²³ *Ostervald et sa théologie*, dans le *Chrétien évangélique*, Lausanne, 1862-1863.

²⁴ Voir LORTSCH, *op. cit.*, p. 178 et ss.

²⁵ M. R. GREILLAT (*op. cit.*, p. 241) relève par exemple, comme peu orthodoxe, la « Réflexion » sur Marc 14, 32-72, où le retour glorieux du Christ est expliqué ainsi : « Cela s'accomplit peu après, lorsque les Juifs furent détruits, et qu'ils virent le Règne de Notre Seigneur s'établir dans le monde. »



AUL & Timothée serviteurs de Jésus-Christ, à tous les saints en Jésus-Christ, qui sont à Philippes, aux Evêques & les Diacres.

2. La grace & la paix vous soient données par Dieu & par notre Seigneur Jésus-Christ. notre Seigneur

3. Je rends grâces à mon Dieu, toutes les fois que je fais mention de vous ;

4. faisant toujours avec joye, des prières pour vous, en toutes mes oraisons, que je fais

5. A cause de votre communion à l'Évangile, depuis le premier jour jusqu'à maintenant :

6. Etant assuré de cela même, que celui qui a commencé cette bonne œuvre en vous, l'achevera jusqu'à la journée de Jésus-Christ.

7. Comme il est juste que j'aye ce sentiment de vous tous, parce que je vous ai dans le cœur, & tous participés à la grâce que j'ai dans moi-même, dans la défense & la confirmation de l'Évangile.

8. Car Dieu m'est témoin que je vous chéris tous d'une affection cordiale en Jésus-Christ.

9. Et je prie de ceci, c'est que votre charité s'accroisse encore de plus en plus, avec connoissance & toute intelligence :

10. Afin que vous discerniez les choses contraires, pour être purs & sans tache jusqu'à la journée de Christ, jusqu'à la gloire de Dieu le Père.

11. Etant remplis de fruits de justice qui sont par Jésus-Christ, & à la gloire de Dieu.

12. Or, Mes freres, je veux bien que vous sachiez que les choses, qui me sont arrivées, sont arrivées pour un plus grand avancement de l'Évangile.

13. En sorte que mes liens en Christ ont été connus dans tout le Prétoire, & à tous les lieux par tout ailleurs.

14. Pour que tous voient & sachent que je suis innocent devant Dieu.

Quelle l'ayez

De la part de notre

Pere, & de

me souviens

Priant pour vous tous

attachement

que vous l'avez reçu

à la perfection me va jus-

qu'au jour Et bien

car mon pere que vous

avez pris qui m'a été don-

né &

Aussi

ce que je lui demande

augmente

sorte d'

pour

ce qui m'est arrivé

me contribue aux progrès

que je porte à cause de

rendus celebres

F. v. 10. Ou, pour discerner pour choisir ce qui est le meilleur.

pour que tous voient & sachent que je suis innocent devant Dieu.

pour que tous voient & sachent que je suis innocent devant Dieu.

le v: 10. Pour bien discerner la différence de ces choses ;

afin que vous soyez purs, & que vous marchiez sans

trousser jusqu'au jour de Jésus-Christ

v: 11. Etant remplis par Jésus-Christ des fruits de la justice, qui servent à la gloire & à la louange de Dieu

a 1. Th. 1: 2.

v: 11

v: 13

v: 14

ceux-là même qui les connaissent savent que si l'on s'en tient au texte même de la traduction, on n'y trouve rien dont l'orthodoxie puisse prendre ombrage. La position d'Ostervald comme traducteur est celle en somme d'une impartialité respectueuse. Très dépréoccupé de lui-même, très peu désireux de s'affirmer personnellement, il s'efface devant ce qu'il traduit, et mérite par cet effacement la confiance que lui ont témoignée tant de protestants « évangeliques », au sens qu'on donne à ce mot par opposition au libéralisme religieux.

En 1882, le pasteur Albert Matter, un des hommes qui se sont le plus occupés de reviser la Bible ostervaldienne, parlait en faveur de cette révision, qui lui paraissait justifiée par bien des inexactitudes de détail ; mais il se plaisait à reconnaître que, dans l'ensemble, « Ostervald reproduit fidèlement les traits essentiels, les grandes lignes de la révélation biblique ²⁶ ».

* * *

Entendue littérairement, la fidélité est aussi un devoir. Devoir difficile en particulier dans la traduction de l'Ancien Testament, le génie hébreu et celui de notre langue ayant peu de rapport. On a écrit des pages et des pages sur cette difficulté. Plus que toute autre, la langue française a ses exigences, auxquelles une traduction ne peut se soustraire sans s'abaisser au rang d'un jargon. Pourtant, un traducteur français qui ne ferait rien sentir du timbre particulier, du caractère propre du langage hébraïque, ne serait pas un bon traducteur. Et si l'on passe au Nouveau Testament, il s'agit de rendre en la dénaturant le moins possible la physionomie d'un grec le plus souvent commun, populaire, qui nous apporte (ceci pour les Evangiles) l'écho d'une prédication araméenne, et où abondent citations et réminiscences de l'Ancien Testament, c'est-à-dire généralement d'un Ancien Testament hellénisé avec plus de zèle que d'élégance par les judéo-grecs d'Alexandrie.

Quand j'étais étudiant, le Nouveau Testament de Stapfer, d'un style coulant, facile, visant trop à la modernité, faisait florès, et un de mes

²⁶ Note sur la révision de la Bible d'Ostervald, présentée à l'Assemblée générale de la Société biblique de France (Paris, 1882), p. 5.

camarades pensait le louer en disant : « Il ne semble pas qu'on lise la Bible. » Je crois qu'il faut, en général, féliciter Ostervald de ne pas mériter cet éloge.

Pour l'Ancien Testament, c'est Segond qui, dans bien des chaires, a remplacé Ostervald. Or, je conserve précieusement les lettres de deux savants connaisseurs de la langue hébraïque, qui l'un et l'autre ont bien voulu m'écrire, en motivant clairement leur jugement, qu'ils préférèrent Ostervald à Segond.

Cependant le français de notre traducteur a été l'objet de jugements très sévères. Reuss en a dit beaucoup de mal ²⁷, ce qui prête un peu à rire, car si ce Strasbourgeois était un érudit de première force, ses publications en langue française (il écrivait aussi en allemand), et notamment son œuvre monumentale, *La Bible, traduction nouvelle, avec introductions et commentaires*, sont fâcheusement marquées de l'empreinte du bilinguisme. A l'époque où la question biblique divisait profondément le protestantisme français, la version d'Ostervald fut attaquée violemment, au point de vue de la langue, dans le *Lien*, en particulier par un correspondant de ce journal, L. Stein. On a assuré à Emmanuel Péta-vel ²⁸ que ce nom n'était qu'un pseudonyme d'Edmond Schérer. L'auteur de ces lettres au *Lien*, qui ont été réunies en brochure avec un article d'Athanase Coquerel fils ²⁹, est en tout cas un théologien libéral. Pour lui, « la version d'Ostervald est irrévocablement condamnée dans l'esprit de tout chrétien éclairé ». Il énumère avec hargne les fautes de langage qu'il a trouvées en examinant le premier tiers du livre des Psaumes, enquête à laquelle il se borne après avoir cueilli quelques échantillons ailleurs. J'admets qu'il soit en droit d'inscrire au compte d'Ostervald des incorrections qui proviennent, il le reconnaît, de la Bible de Genève ³⁰.

²⁷ « La langue française est peu propre, sans doute, à faciliter la tâche d'un traducteur ; mais Ostervald l'a maniée de façon à en faire presque désespérer » (Article *Le psaume XLIII*, dans la *Nouvelle revue de théologie*, 1858, p. 12). — Voir aussi l'article *Romanische Bibelübersetzungen*, dans la *Realencyclopädie für protestantische Theologie und Kirche*, 1860, t. XIII, p. 102.

²⁸ *Op. cit.*, p. 299.

²⁹ *La version d'Ostervald et les Sociétés bibliques*, Paris, 1862. — J'unifie l'orthographe du nom, en substituant quand il le faut le *v* au *w*, comme c'est le cas ici.

³⁰ Voir brochure citée, p. 21.

Ostervald, s'il n'est responsable que de son édition de 1744, est responsable de tout ce qu'elle contient ; les non-corrrections engagent sa responsabilité autrement que les corrections, mais l'engagent aussi. Du moins faudrait-il ne pas compter les corrections pour rien. Il est visible que le correspondant du *Lien*, qui va jusqu'à accuser Ostervald, comme son prédécesseur Martin³¹, d'avoir quelquefois empiré les fautes de la Bible de Genève, n'a jamais eu entre les mains l'exemplaire de l'édition d'Amsterdam sur lequel le réviseur neuchâtelois a travaillé et qui est le témoin irrécusable de la valeur de son travail.

La langue de la Bible d'Ostervald n'est pas toujours bonne. Je conviens volontiers que cette phrase : « Il *prend garde* sur tous les habitants de la terre³² » est incorrecte ; que cette autre est remarquablement gauche : « Eternel mon Dieu, tu as fait que tes pensées et tes merveilles envers nous sont en si grand nombre qu'il n'est pas possible de les arranger devant toi³³ » ; que les mots : « O Eternel, débats contre ceux qui débattent contre moi³⁴ », ne sont pas du meilleur style, quoique Ostervald ait au moins voulu conserver au texte la force qu'il doit à la répétition du verbe hébreu et que Segond efface en traduisant : « Défends-moi contre mes adversaires. »

Non, je ne crois pas être aveuglé sur les imperfections de la Bible d'Ostervald. Mais il est bon de répondre par les remarques suivantes au dénigrement dont elle a été l'objet.

Le purisme de ses détracteurs est non seulement excessif, mais sujet à se fourvoyer. Pour M. Stein, *avoir accoutumé*, pour avoir coutume, dans la parole : « Tu as accoutumé de m'exaucer³⁵ », est un solécisme. Si c'en est un, les nommés Bossuet, Pascal, Corneille, La Fontaine, Molière, et quelques autres, savaient bien mal leur langue, car tous ils usaient de cette expression (voir Littré). Encore sous la rubrique « solécismes », je trouve cette phrase : « Le rachat de leur âme est trop

³¹ La révision de David Martin (1707), œuvre de mérite, a eu encore des partisans au XIX^e siècle, mais ne supporte pas la comparaison avec celle d'Ostervald. On a pu croire qu'Ostervald avait révisé Martin (comme l'écrit O. DOUEN dans l'*Encyclopédie des Sciences religieuses* de Lichtenberger, t. XII, p. 347) parce que la Bible de 1724, qu'il a corrigée, a beaucoup de leçons communes avec la Bible de Martin.

³² Ps. 33, 14. ³³ Ps. 40, 6. ³⁴ Ps. 35, 1. ³⁵ Ps. 17, 6.

cher et il ne se fera jamais ³⁶. » Je la tourne en tous sens et je n'arrive pas à voir en quoi elle pêche. Des gens qui n'étaient pas précisément des illettrés ont dû faire comme moi, car la Bible synodale reproduit ce verset sans y rien changer. Tout fait croire qu'une certaine légèreté a dû présider à ce rassemblement de références accusatrices. « Tu *lui* as mis toutes choses sous *sés* pieds ³⁷ » est sans doute une façon de parler vicieuse. Mais cherchez-la dans la Bible de 1744 : elle n'y est pas. Elle est dans la Bible de 1724, où Ostervald l'a corrigée de sa main ³⁸.

Tous les hébraïsmes d'Ostervald ne sont pas indéfendables. Je veux bien qu'on remplace « Ceux qui cherchent mon âme » par « Ceux qui en veulent à ma vie ³⁹ ». Pourtant la première de ces expressions n'a rien de tellement énigmatique pour qui la lit dans son contexte. Plus la Bible est intelligible à première lecture, mieux sans doute cela vaut. Mais à vouloir trop mâcher la besogne à ceux qui la lisent, à vouloir la présenter aux civilisés que nous prétendons être comme un plat soigneusement accommodé à leurs habitudes et à leurs goûts, on risque de lui ôter beaucoup de sa saveur et de son attrait et même de lui faire perdre quelque chose de son empire sur les âmes. Le traducteur qui écrit bravement, selon son texte : « La face de l'Éternel est contre ceux qui font le mal ⁴⁰ », me paraît moins ridicule que le critique renfrogné qui demande « depuis quand le mot *face* signifie *colère* en français ». La face de Dieu, en hébreu, c'est sa personne, ou sa présence. Elle est donc

³⁶ Ps. 49, 9. ³⁷ Ps. 8, 7.

³⁸ Cette faute n'est pas non plus dans Martin. Ce n'est donc pas de là que provient l'erreur. J'ai dit ailleurs (*Notre Bible et notre langue*, p. 32) que L. Stein, s'il parle de la Bible de Genève, ne paraît pas connaître l'édition de 1724. Il ne paraît en tout cas pas savoir que c'est celle-là qu'Ostervald a révisée. Il en connaît pourtant l'existence, puisqu'il dit en note (brochure citée, p. 50) : « Les sommaires ou arguments d'Ostervald parurent d'abord dans une édition de la bible publiée à Amsterdam, en 1724, et furent retouchés pour figurer dans la révision du texte reçu, faite par le même auteur. » (En réalité, les *Arguments et Réflexions sur les livres et les chapitres de la Bible* avaient été publiés à Londres, 1716-1718, et à Neuchâtel, 1720, avant d'être insérés dans la Bible d'Amsterdam). Cette note n'a rien qui prouve un usage direct de la dite édition. On doit pourtant admettre, pour expliquer l'erreur de citation constatée ci-dessus, que L. Stein a eu l'occasion de consulter cette édition, en croyant avoir affaire à la première d'Ostervald, ou bien que sa référence est empruntée à quelqu'un qui avait commis la méprise. Il cite (p. 52) un rapport du baron de Staël, présenté en 1825, où il est question d'une traduction de Martin, conservée « dans l'édition d'Ostervald, de 1724 » ! Le nom de l'auteur des *Arguments* et des *Réflexions*, qui figure dans le titre, a pu induire les gens distraits en erreur.

³⁹ Ps. 35, 4. ⁴⁰ Ps. 34, 17.

censée, suivant les cas, se tourner vers l'homme en signe de faveur (« L'Éternel tourne sa face vers toi et te donne la paix⁴¹ »), ou lui apparaît sévère et courroucée, comme dans le texte cité tout à l'heure. C'est là un de ces *biblicismes* que notre langue supporte sans peine, qui s'incorporent même au style splendidement pur d'un Bossuet.

Et surtout, il n'est que juste de reconnaître à Ostervald le mérite des changements apportés par lui à la version admise de son temps. Non seulement il a modernisé des expressions sorties de l'usage (« ma douleur s'est augmentée » au lieu de « s'est rengregée⁴² », « notre âme est rassasiée » au lieu de « trop soulée⁴³ », « sanctuaire terrestre » au lieu de « mondain⁴⁴ », etc.), mais de nombreuses corrections de style rendent le texte de 1744 nettement préférable à celui de 1724. Voyez la parabole de l'Économiste infidèle, qu'Ostervald a réécrite en entier. Texte de 1724 : « Il y avait un homme riche qui avait un maître d'hôtel, lequel fut accusé devant lui comme dissipant son bien⁴⁵. » Texte de 1744 : « Un homme riche avait un économiste, qui fut accusé devant lui de lui dissiper son bien. » La supériorité de cette rédaction saute aux yeux. On lisait dans la I^{re} épître aux Corinthiens : « Si l'homme nourrit sa chevelure, ce lui est du déshonneur⁴⁶. » A cette leçon, qui ferait croire que l'apôtre en voulait surtout à l'usage de la pommade, Ostervald substitue celle-ci, peu littérale, mais claire et bonne : « Il est honteux à l'homme de porter de longs cheveux. »

Philippe Godet disait que « la lecture habituelle de la Bible (pour lui, la Bible française, c'était Ostervald) avait contribué à maintenir chez nous la pureté et la propriété du langage⁴⁷ ». Je crois que tous les endroits qui pèchent dans l'œuvre du réviseur neuchâtelois n'empêchent pas cette opinion d'être juste. Ces passages fautifs ou inélégants étaient trop disséminés dans l'ensemble du recueil biblique pour mettre le français en danger. Pour s'y arrêter, pour les retenir, il fallait y être disposé par un esprit de critique et d'irrévérence qui n'était pas très répandu. Et combien n'en connaissait-on pas dont la forme était assez belle pour les aider à toucher les cœurs et à se graver dans les mémoires.

⁴¹ Nomb. 6, 26. ⁴² Ps. 39, 3. ⁴³ Ps. 123, 4. ⁴⁴ Hébr. 9, 1. ⁴⁵ Luc 16, 1. ⁴⁶ 1 Cor. 11, 14.
⁴⁷ *Gazette de Lausanne*, 9 avril 1922.

Ces textes, que plusieurs générations ont appris par cœur, ont entretenu longtemps parmi nous une certaine familiarité avec les expressions et les tournures de la langue classique qui tend malheureusement à se perdre.

Que citerai-je ? « Les cieux racontent la gloire du Dieu fort et l'étendue donne à connaître l'ouvrage de ses mains ⁴⁸. » Je regrette de ne pas retrouver dans les versions plus modernes cette plénitude et cette majesté. Je sais bien que l'épithète de *fort* est superflue d'après l'hébreu. Mais quoi ! Quand on la supprime, le rythme y perd.

Où encore : « Toute chair est comme l'herbe, et toute sa grâce est comme la fleur d'un champ ⁴⁹. » Si vous voulez, dites : « La fleur des champs. » Mais pourquoi remplacer « toute chair » par « tous les mortels ⁵⁰ » ? Cela veut être plus français et cela gâte tout.

A en croire certains dénigreur, les pauvres lecteurs de la Bible d'Ostervald seraient par la faute de cet homme dans l'impossibilité de goûter la poésie hébraïque. Je relis le psaume 126 : « Quand l'Eternel ramena les captifs de Sion, nous étions comme des gens qui songent... » Je ne dis pas qu'on ne puisse critiquer certains détails de cette traduction ; mais je dis que, d'accent mi-triomphe, mi-nostalgique, elle est d'une beauté qui ne donne pas une petite idée de celle de l'original.

Un exemple encore, pris celui-là dans le Nouveau Testament. Quoi de plus dignement rendu, de mieux fait pour la mémorisation, comme pour la lecture solennelle, que ce début de l'épître aux Hébreux : « Dieu ayant autrefois parlé à nos pères en divers temps et de diverses manières par les prophètes, nous a parlé en ces derniers temps par son Fils... » Je ne saurais préférer ni Stapfer, ni la Bible dite du Centenaire, qui rompent par un arrêt l'ample déroulement de la période qui suit, et remplacent *en ces derniers temps* par une paraphrase trop précise pour n'être pas discutable : « de nos jours (ou : aux jours actuels) qui sont les derniers. »

Il a paru depuis 1744 et il peut encore paraître des traductions remarquables à divers titres, d'un réel intérêt scientifique, d'une réelle

⁴⁸ Ps. 19, 2. ⁴⁹ Es. 40, 6.

⁵⁰ Comme le fait malheureusement la version synodale, édition de 1911.

valeur littéraire. Tous ces ouvrages sont utiles. Dans tous, un homme d'étude peut trouver matière à des comparaisons curieuses, instructives, attachantes. Il ne s'ensuit pas que les simples fidèles se trouvent bien de la diversité des versions qu'ils entendent lire ou qu'on leur fait lire; du contraste souvent très grand qu'ils remarquent entre les textes qui leur étaient familiers, dont la forme se lie dans leur esprit au souvenir de certaines voix; et ceux que leur apportent les nouvelles Bibles, les écrits sacrés mis à la mode du jour.

Il ne s'agit pas de prêcher un immobilisme dont Ostervald lui-même n'a pas donné l'exemple. Aucune version nouvelle, aucune révision de version existante, ne peut se faire aujourd'hui sans tenir compte pour le Nouveau Testament des progrès de la critique textuelle, progrès dus à de meilleures méthodes de classement, ainsi qu'au nombre et à la qualité des nouveaux témoins du texte que d'heureuses découvertes ont mis au jour. Il n'en résulte d'ailleurs, on doit bien le dire, qu'une proportion infime de changements dont le sens soit positivement affecté. D'autre part, l'état présent de la science linguistique permet en certains endroits de serrer la pensée des auteurs sacrés de plus près que ne pouvaient le faire les anciens traducteurs.

Mais, telle qu'elle est sortie des mains d'Ostervald, la Bible de 1744 méritait, pour la forme comme pour le fond, la confiance que le peuple protestant lui a accordée. Sa Bible révisée n'a pas eu de peine à se faire accepter, parce qu'elle ne changeait rien sans nécessité et laissait intacts beaucoup de textes caractéristiques; parce que les corrections qu'il a faites étaient plus propres à faciliter la lecture qu'à causer de l'étonnement; parce que, même en corrigeant, il restait dans la note de ce qu'on avait l'habitude de lire et d'entendre. C'est de la langue de son temps, proche encore de celle du XVII^e siècle, qu'il s'est servi pour les changements auxquels il s'est décidé. Il s'en est servi avec justesse, sinon avec éclat. Et il a assuré le durable succès de son œuvre en donnant l'impression bienfaisante qu'avec lui, si parfois le tracé des chemins était modifié, on avançait toujours sur le même sol éprouvé et sûr.

Les adversaires de la version d'Ostervald se plaignent souvent qu'on ait voulu en faire une vulgate protestante. Ses défenseurs répon-

dent qu'ils n'ont jamais eu une telle pensée. Cette version n'a pas été prescrite d'autorité ; ils ne la font nullement passer pour intangible, pour immuable ; au contraire ils demandent qu'elle soit soumise, pour être révisée, aux hommes les plus compétents ⁵¹.

Mais, en fait, de qui la vulgate a-t-elle reçu un brevet d'intangibilité ? Assurément pas du concile de Trente. Le décret *Insuper* déclare qu'« elle doit être tenue pour *authentique* dans les leçons, discussions, prédications et expositions publiques ». Authenticité qu'il faut entendre au sens juridique du mot. On veut dire que cette version, reconnue conforme en substance aux écrits originaux de la Bible pour tout ce qui est de la foi et des mœurs, est la seule des versions latines qui soit officiellement en usage dans l'Eglise, et que son témoignage ne peut être récusé. Quant à la déclarer intangible, le concile y pensait si peu qu'il proclamait la nécessité d'en émender le texte, qui était en fort mauvais état, et d'en faire une édition aussi correcte que possible. On eut ainsi en 1590 l'édition sixtine, en 1592 l'édition clémentine, qui fait autorité, mais n'est pas regardée comme impeccable dans le détail. De nos jours même se poursuit la révision savante dont les bénédictins ont été chargés par Pie X en 1907 ⁵².

Ironie des choses ! Le fait même d'être soumise au « joug des révisions », comme le disent les anti-ostervaldiens avec hauteur, apparente le sort de la Bible d'Ostervald à celui de la vieille version latine que revisa saint Jérôme. Nous n'avons pas et ne pouvions désirer avoir l'équivalent d'une décision conciliaire. Mais est-il si regrettable que, de notre côté, une version ait été particulièrement accréditée, qu'elle ait assumé officieusement, par la pratique et l'accoutumance des Eglises, partout où la Réforme parle français, la fonction de porteur ordinaire du message biblique, et qu'ainsi elle ait été promue à une sorte d'œcuménicité ? *Vulgate protestante* : pourquoi pas ?

La version biblique dite synodale, dont l'achèvement fut fêté à Paris,

⁵¹ Voir A. MATTER, *op. cit.*, p. 12.

⁵² Sur le décret du concile et son interprétation, voir E. JACQUIER, *Le Nouveau Testament et l'Eglise chrétienne*, 2^e éd., 1911, t. I. p. 389 et ss. — Pie XII s'est prononcé sur la question de la vulgate dans l'Encyclique *Divino afflante Spiritu* (1943). Texte complet dans *Vivre et penser* (succédané de la *Revue biblique* pendant l'occupation allemande), 3^e série, p. 7 et ss.

le 12 juin 1910, au temple du Saint-Esprit⁵³, est encore à bien des égards une révision d'Ostervald. Elle ne porte plus son nom, cependant. Ceux qui l'ont élaborée ont estimé que « soit au point de vue du sens des textes, soit surtout au point de vue du style », elle méritait le nom de traduction nouvelle. Soit. Mais je lis dans leur avant-propos (édition de 1911) qu'ils se sont appliqués « à ne point modifier, ou à ne modifier que légèrement, le texte de certains passages bibliques qui sont comme gravés dans la mémoire de tous les membres de nos Eglises ». Ils n'ont pas oublié que la version traditionnelle « à tout prendre est encore la nôtre », que « c'est elle qui unit, par un lien intime et spirituel, les contemporains d'Olivétan et les chrétiens de notre époque ». Voilà bien l'esprit d'Ostervald.

Souhaitons que, si sa suprématie prend fin, si son nom même prend la route de l'universel oublié, son influence se prolonge en quelque mesure. Puisse son exemple de traditionalisme sans étroitesse, de sérieux dans l'accomplissement de sa tâche, de désintéressement personnel, d'impartialité, de pondération, n'être pas entièrement perdu pour ceux qui, dans notre République, se voueront encore au service de l'Evangile et en général aux travaux de l'esprit.

Emile LOMBARD.

P.-S. Que M. Antoine Aubert, bibliothécaire de la Société des pasteurs, reçoive ici l'expression de ma gratitude pour l'obligeance avec laquelle il m'a aidé à documenter mon travail. Je dois aussi bien des remerciements à M. le directeur et au personnel de la Bibliothèque de la ville.

⁵³ Voir la brochure d'Ernest MOREL, *Trois dates dans l'histoire de la Bible en France, 1535-1744-1910*, Alençon, 1910.

OSTERVALD ET LA CITÉ

Le 14 avril 1747, à la nouvelle que le grand prédicateur et théologien neuchâtelois Jean-Frédéric Ostervald venait d'expirer dans sa quatre-vingt-cinquième année, le Conseil de ville se réunissait en séance extraordinaire pour aviser aux mesures les plus propres à éterniser sa mémoire. On sait assez qu'il fut inhumé au Temple du bas, au pied de cette chaire, dans laquelle il était monté si souvent, et l'on sait aussi qu'une plaque en marbre noir fut dressée dans le même lieu pour rappeler son souvenir aux fidèles. Ses funérailles publiques avaient réuni, dans la petite ville de quelque 3500 habitants qu'était alors Neuchâtel, plus de 5000 personnes accourues de toutes parts, tandis qu'on fermait les boutiques. Dans ce public endeuillé, on fit circuler des pièces de circonstance qui honoraient la vertu du défunt. M. S. H... y alla d'un sonnet, imité dans cet exercice périlleux par MM. Charles-Albert de Puri, du Grand Conseil, et M. de Tribolet, conseiller de légation ; M. Chaillet, conseiller d'Etat, pour ne pas demeurer en reste, dédiait à sa mémoire une épitaphe en vers, un peu plus longue et d'un égal mérite¹.

Sa version de la Bible, publiée en 1744, aurait quant au reste suffi, à elle seule, pour faire vivre son nom parmi ses concitoyens et ses coreligionnaires de langue française. C'est par son truchement, en effet, que la plupart d'entre nous ont été, dès l'enfance, introduits aux Ecritures. Mais depuis la date de sa mort, sa mémoire n'a pas cessé d'être vénérée dans ce pays qu'à tous égards il a si fortement marqué de son empreinte. En 1778 paraissait à Londres l'œuvre posthume que le pasteur David Durand avait compilée en son honneur. C'est là un ouvrage dans le

¹ GRETILLAT, R., *J.-Fr. Ostervald*, p. 283-286.

goût de l'époque et, pour tout dire, un essai d'hagiographie, émaillé d'anecdotes suspectes et écrit sur le ton « sensible » propre au siècle des lumières². Il n'en reste pas moins vrai que ses qualités et ses défauts lui assurèrent un certain succès dans notre ville.

En 1839, les libraires Convert et Heinzely publiaient à la Chaux-de-Fonds un *Extrait de deux journaux écrits par feu M. J.-F. Ostervald, vivant pasteur à Neuchâtel, concernant les affaires des années 1699 et 1707*³. Le 13 novembre 1873, nouvel hommage : en même temps que celles du prétendu chanoine Hugues de Pierre, du chancelier de Montmollin, dont les titres historiographiques sont tout aussi fabuleux, et du grand juriste Emer de Wattel, on inaugurerait, sur la façade méridionale du Collège latin, la statue de l'illustre théologien⁴. Elle est due au ciseau du sculpteur Charles-François Iguel, élève de Rude, auquel nous devons encore, sur la terrasse de la Collégiale, l'assez fâcheux monument de Guillaume Farel.

Plus près de nous encore, M. le pasteur Gretillat a consacré à la personne, à l'œuvre et à la pensée de Jean-Frédéric Ostervald la matière d'un gros et solide volume qui parut en 1904, sous la couverture de MM. Attinger, éditeurs. Encore que sa consultation n'en soit pas des plus faciles, faute d'une bibliographie liminaire et d'une table onomastique, c'est un ouvrage bien informé, dont la qualité n'a pas vieilli. Il s'enrichit, en appendice, d'extraits de lettres, la plupart fort intéressantes, tirés de la correspondance qu'entretenait notre compatriote avec son grand confrère et intime ami Jean-Alphonse Turrettini, pasteur et professeur à l'Académie de Genève. Enfin, dans cette revue, nous n'aurions garde d'omettre la fine étude consacrée au système théologique d'Ostervald par notre cher et respecté collègue de l'Université de Neuchâtel, M. Maurice Neeser, professeur à la Faculté de théologie⁵.

² DURAND, David, *La vie de Jean-Frédéric Ostervald, pasteur de Neuchâtel en Suisse*. — T. Payne et fils, Londres, 1788.

³ Une brochure de 64 pages.

⁴ JEANNERET, Maurice, *Le « bâtiment du collège » ; historique de la construction du collège latin de Neuchâtel*, dans *Musée neuchâtelois*, nouvelle série, 23^me année, 1936, p. 81 à 102.

⁵ NEESER, Maurice, *Grandeur d'Ostervald*, Neuchâtel, secrétariat de l'Université, Neuchâtel, 1938.

Contrairement à ce que l'on pense, l'ancien quai du Collège ou quai du Gymnase n'est pas dédié au grand théologien, mais au cartographe Jean-Frédéric Ostervald (1773-1850) ⁶.

* * *

Le rôle joué par Ostervald, à la tête de la vénérable Classe des Pasteurs et Ministres, et son action au sein de ce « triumvirat helvétique » qui s'était proposé comme objectif le rapprochement des Eglises protestantes d'Europe, les correspondances qu'il entretint à cette intention, tant avec les évêques anglicans du Royaume-Uni qu'avec les théologiens luthériens d'Allemagne, ne ressortissent pas aux préoccupations de la présente étude. Elle doit porter, en effet, sur la participation du grand prédicateur aux affaires politiques de la Principauté, et particulièrement à l'épineux débat qui s'institua sur la succession de la duchesse de Nemours, « notre bonne princesse », ainsi qu'il la qualifiait dans sa lettre à Turretini du 14 mai 1707 ⁷. Ce faisant, toutefois, nous ne saurions nous dispenser, à notre tour, de consacrer quelques lignes à l'homme et à son système théologique, car ses interventions dans ce domaine ne procèdent pas de l'humeur, de la faction ou de l'intérêt ; elles incarnent — on a le droit de l'écrire — et illustrent avec une rare netteté, sa pensée de chrétien et sa conscience de ministre du Saint-Evangile. Dans ce sens, on peut dire que c'est un homme d'une seule coulée, attentif à ne pas contredire dans ses actions les commandements de sa conception religieuse.

Il n'empêche que si nous ne voyons jamais Jean-Frédéric Ostervald donner les mains à quelque compromis ni rechercher de douteux accommodements entre l'appel de sa conscience et les intérêts de ce bas monde, une attitude de défi et de témérité n'est pas du tout son fait, et nous ne le verrons pas non plus jouer les Alceste de la religion. Les Jurieu, les iconoclastes, les outranciers du Refuge ne jouissent d'aucune sympathie de sa part, d'autant plus qu'ils ont peine, parfois, à concilier

⁶ Renseignement dû à l'amabilité de M. J.-P. Baillod, chancelier communal de Neuchâtel.

⁷ *Collection J.-A. Turretini ; Correspondance J.-F. Ostervald*, t. I^{er}, 1697-1712, f^o 196 r^o.

l'intransigeance entêtée de la doctrine avec la conduite de leur existence : « Les prophètes prétendus, écrit-il le 19 février 1707 à Turretini, causent toujours du désordre à Londres et ont des partisans. L'un d'entre eux, nommé Cavalier, parent du colonel, a épousé depuis peu une femme publique qu'il a fréquentée. Comment sauvera-t-il cela et accordera-t-il l'impureté avec l'inspiration ? Peut-estre sera-ce par ce qu'on lit au commencement d'Osée ⁸... » Mais il y a plus, certaines indiscretions provoquent la persécution et desservent la cause qu'elles prétendent servir. Aussi bien, écrivant au même correspondant, le 17 novembre 1728, n'hésite-t-il pas à blâmer le « pieux proposant », arrêté par les Dragons, à la suite d'une Assemblée du Désert ; sans doute s'afflige-t-il sur son triste sort, mais encore il avait prévu le cas : « On en fait trop ; les assemblées sont trop nombreuses et se font avec trop d'éclat. On force la cour de voir ce qu'elle voudroit peut-estre dissimuler. J'ay toujours dit à M. Caila et à ces autres Messieurs qui ont passé icy, qu'il falloit joindre la prudence au zèle ⁹. »

Ces expressions de prudence, de raison, de modération, reviennent souvent sous sa plume, soit qu'il entre dans les débats théologiques, soit qu'il lui arrive de traiter des affaires publiques. « A la vérité, dit-il de l'Université d'Oxford, on y est fort attaché à l'Eglise anglicane et mesme un peu rigide, mais on y est *raisonnable* ¹⁰ », et, le 6 août 1712, à la nouvelle que la seconde bataille de Villmergen avait consommé la défaite des cantons catholiques, il ne laisse pas d'écrire à son fidèle ami de l'Académie de Genève : « Il est à souhaiter que l'on use avec *modération* de la victoire et que l'on ne cherchera pas à s'agrandir, ni à faire des acquisitions. Ce sera là la pomme de discorde. On auroit bien fait d'épargner un peu plus les ecclésiastiques romains et de ne pas piller l'abbaye et l'église de Saint Gal jusqu'aux cloches, mais ce qui est fait est fait... ¹¹ »

La conformation naturelle de ce bon esprit que n'effleura jamais ce que le moyen âge appelait la *rabies theologica*, le conduit par un

⁸ Collection J.-A. Turretini ; Correspondance J.-F. Ostervald, t. I^{er}, 1697-1712, f^o 182 r^o.

⁹ *Ibid.*, t. II, 1712-1724, f^o 118 v^o.

¹⁰ *Ibid.*, f^o 124r^o. — Lettre du 29 mai 1706.

¹¹ *Ibid.*, t. I^{er}, 1697-1712, f^o 378 v^o.

chemin aisé à une certaine tolérance vis-à-vis de la croyance d'autrui. A l'égard de Turretini, il ne fait aucun mystère qu'il désapprouve « entièrement » les rigueurs que déployait l'Etat de Berne contre les Piétistes¹², et cette idée qui, plus tard, sera chère à Voltaire et à la Philosophie, se trouve clairement exprimée sous sa plume, dans sa lettre du 28 avril 1706 : « Croyez que le nombre des personnes qui seront d'avis de ne pas gesner les consciences, grossira plutôt que diminuera¹³. » D'où la nécessité qu'il reconnaît de certains ménagements, tant qu'ils demeurent compatibles avec l'essentiel ; c'est ce qui ressort d'un autre passage de la même épître : « Mais, supposé qu'il vous vint de fortes lettres de Suisse, il ne faut pas s'en étonner. Nous savons par expérience que les ecclésiastiques et les magistrats mesme des cantons, font d'abord du bruit, écrivent des lettres, menacent. Mais tout à la [fin] tombe à terre dès qu'on oppose un peu de fermeté. Il n'y a qu'à gagner du tems et à répondre honnestement, sans s'engager à rien... » Et il présente à son correspondant l'exemple de la Classe de Neuchâtel : « Chacun peut prescher selon ses sentimens, mais il est deffendu de disputer. Par ce moyen, on est en paix. Il y a parmi nous des particularistes et des universalistes, mais le peuple ignore cela et nous sommes tous bons amis. » Pourquoi, semble-t-il penser, devrait-on instituer un débat public sur les mystères les plus obscurs de la théologie, comme la Prédestination, attendu qu'ils ne soutiennent qu'un rapport assez lointain avec la foi et avec la morale ?

Il ne faudrait pourtant pas forcer son inclination dans ce sens. Les Articles Généraux proposés aux Prétendants de 1707 et à la rédaction desquels il a contribué au nom de la Classe, refusent expressément le bénéfice de la liberté de pensée aux catholiques. D'autre part, l'esprit de tolérance chez Jean-Frédéric Ostervald trouve ses limites en face du pyrrhonisme de Pierre Bayle, auteur du « plus méchant et du plus dangereux livre qui ait jamais été fait » et qu'il reconnaît avoir eu dans la pensée, alors qu'il rédigeait le 2^e tome des *Sources de la corruption*.

¹² Collection J.-A. Turretini ; Correspondance J.-F. Ostervald, t. 1^{er}, 1697-1712, f^o 37 r^o. — Lettre du 22 novembre 1702.

¹³ *Ibid.*, f^o 115 r^o.

« Si cet homme eût vécu, écrit-il le 15 janvier 1707, en apprenant sa mort, il alloit faire un mal infini. Mais je tremble, quand je pense à l'occupation où son Juge l'a trouvé¹⁴. » Dans un autre ordre d'idée, encore qu'il ne faille pas « gesner les consciences », cette tolérance ne doit apporter aucun trouble ou scandale aux âmes pieuses qui suivent l'orthodoxie. Ainsi des Piétistes : s'il soutient qu'« il en entrera plus au Paradis que de ceux qui les persécutent¹⁵ », s'il accorde « franchement qu'il faut user de beaucoup de douceur à l'égard de ces gens là¹⁶ », il y a cependant des mesures d'ordre public, allant jusqu'à l'expulsion, qu'on ne saurait se dispenser de leur opposer, dès l'instant où leur présence attiserait la dissension dans la communauté. Sur ce point particulier, il faut bien reconnaître que son attitude, dans les derniers temps de sa vie, s'est sensiblement raidie, et qu'il lui arrive assez souvent, à cette époque, de blâmer leur intransigeance, leur forfanterie, voire même leurs faux semblants.

* * *

Tel est l'homme, croyons-nous. S'agit-il maintenant des rapports de la religion et de la politique, on peut écrire que ses opinions sur ce sujet n'apportent au débat aucune idée proprement originale. Elles reproduisent fidèlement la tendance générale non seulement des théologiens protestants de son époque, mais de la doctrine chrétienne dont le fond commun s'était constitué avant la Réformation. Aucun miracle à cela ; à ce propos, les idées les plus neuves et les plus révolutionnaires ont été propagées par les tenants des confessions persécutées par le pouvoir politique : protestants ou ligueurs français, non-conformistes ou catholiques anglais. Or telle n'était pas la situation du personnage considérable et considéré qu'était, dans la Principauté de Neuchâtel, le ministre Jean-Frédéric Ostervald. De même que pour Bossuet, les devoirs de conscience du citoyen vis-à-vis du Prince et, plus généralement, de l'Etat, découlent,

¹⁴ *Collection J.-A. Turrettini ; Correspondance J.-F. Ostervald*, t. 1^{er}, 1697-1712, f^o 172 r^o.

¹⁵ *Ibid.*, f^o 23 r^o. — Lettre du 25 février 1702.

¹⁶ *Ibid.*, f^o 103 r^o. — Lettre non datée de 1706.

selon lui, de l'Écriture, particulièrement du passage de l'Épître aux Romains (chapitre XIII, versets 1 à 5), où saint Paul définissait, à l'intention des chrétiens de la capitale, la ligne de conduite qu'ils devaient tenir, pour mériter ce nom, vis-à-vis de César.

Son catéchisme, publié en 1702, s'y réfère expressément, section II, chapitre III, alors qu'il cherche à élucider les devoirs envers les hommes. A la question : « Quel est le devoir des peuples envers les rois, les princes et les magistrats ? » il répond sans équivoque : « C'est 1) de leur être fidèle, 2) de se soumettre à leurs commandemens, à leurs loix et à leurs jugemens, à moins que ces commandemens et loix ne fussent contraires à ceux de Dieu, 3) de porter les charges de l'État et de payer les tributs et autres droits du souverain, 4) de prier Dieu pour eux ¹⁷. » Ses *Argumens et réflexions sur les livres et les chapitres de la Sainte Bible*, parus à Neuchâtel en 1733, développent cette opinion. Commentant l'onction de Saül (I Samuel, chap. 9), il déclare : « On voit dans cette histoire... que la Providence préside sur tout et, en particulier, que c'est de la part de Dieu que les rois règnent et que l'on doit, par conséquent, leur être soumis ¹⁸ », et le passage de l'Exode (chapitre 18) où l'on voit Jethro conseiller à Moïse d'instituer des juges parmi le peuple d'Israël, lui inspire la réflexion suivante : « Nous devons reconnaître par là, qu'il est absolument nécessaire qu'il y ait des magistrats qui fassent régner l'ordre dans la société ; que leur établissement vient de Dieu, et que chacun doit se soumettre à eux et à leur autorité ¹⁹. »

Néanmoins ce devoir qui lie les sujets en conscience n'est ni absolu, ni unilatéral : « Il ne faut pas obéir aux ordres du Prince, lorsque ses ordres sont contraires à la justice et à la conscience », écrit-il dans ses *Argumens*, pour approuver les sages-femmes qui (Exode, chap. I) se refusèrent à exécuter les décrets sanguinaires du Pharaon ²⁰. D'autre part, s'il est conforme à la volonté de Dieu qu'il y ait des magistrats et des juges, il faut aussi « que ces charges soient confiées à des gens

¹⁷ Nous citons le *catéchisme* d'après l'édition Samuel Fauche, Neuchâtel, 1784, in-8°, p. 208.

¹⁸ Ed. Jonas-George Gallandre, Neuchâtel, 1733, in-4°, p. 158.

¹⁹ *Ibid.*, p. 47.

²⁰ *Ibid.*, p. 34.

intègres, qui les exercent consciencieusement et qui rendent la justice à un chacun, sans avoir égard à l'apparence des personnes ²¹ ».

Au cas contraire, soit au cas où s'élèveraient parmi le peuple des « usurpateurs » et des « tyrans », la résistance et la révolution sont-elles recommandables ? Ostervald, sur ce sujet, observe plus de discrétion que certains théologiens catholiques, lesquels soutenaient qu'en pareil cas on revenait à l'état de nature et au principe de la légitime défense. La tragique aventure d'Absalom (II Samuel 18) lui fournit « un grand exemple de la malédiction divine sur les impies et particulièrement sur les ambitieux, sur les enfants rebelles et sur ceux qui se révoltent contre leurs princes légitimes ²² ». D'autre part, le mauvais prince peut être au milieu du peuple qu'il opprime, l'exécuteur de la volonté divine, et c'est dans ce sens, où il se rencontre avec un Philippe de Commines, qu'il faut interpréter la réflexion de son journal, en date du 24 septembre 1707, où dépeignant les intrigues du parti prussien, il s'écrie : « l'affaire dégénère en pure faction, et la Justice n'est plus guère écoutée. J'ai peine à croire que par ce moyen elle réussisse, à moins que Dieu ne veuille châtier cet Etat ²³. » Quoi qu'il en soit, l'histoire du monde étant entre les mains du Seigneur, c'est à lui qu'il faut rapporter le succès des révolutions : il donne des bornes à la malice des méchants, et s'il établit les couronnes, il peut aussi ôter les Rois, ainsi qu'il le marque à propos de l'onction que le prophète Elie (I Rois, chap. 19) conféra au roi de Syrie Hazaël ²⁴.

Comme on voit, le théologien neuchâtelois est plus proche de l'Aigle de Meaux, que de son coreligionnaire Jurieu, et, écrivant à Turretini sur les troubles de Genève, le 30 avril 1707, il lui arrive de lui exprimer le peu de cas qu'il fait du régime démocratique absolu : « Je suis très fâché du train que prennent vos affaires, persuadé qu'une entière Démocratie, dans une République comme la vôtre, où il faut beaucoup de prudence et de secret, ne peut y produire que de très funestes effets, et y augmenter les brouilleries au lieu de les éteindre. En général, c'est quelque chose de

²¹ Commentaire au premier chapitre du *Deutéronome*, *ibid.*, p. 95.

²² *Ibid.*, p. 193.

²³ *Extraits de deux journaux écrits par feu M. J.-F. Ostervald*, p. 52.

²⁴ *Argumens et réflexions.*, p. 231.

pitoyable qu'un Gouvernement populaire, témoins les petits cantons²⁵. »
Encore une fois, il convient de ne marquer aucun étonnement en présence
d'un tel texte, mais de le replacer dans son milieu et dans son époque.

* * *

Quant aux interventions directes de Jean-Frédéric Ostervald, sur le terrain de la politique, on peut remarquer, à propos des âpres débats de 1699 et de 1707, qu'elles se distinguent par leur mesure et leur discrétion. Ce n'est pas à dire, comme nous aurons l'occasion de le montrer tout à l'heure, que le pasteur et le théologien de Neuchâtel, ait, en son for intérieur, éprouvé quelque hésitation à se prononcer entre la duchesse de Nemours et le prince de Conti, et, plus tard, entre ce dernier et le roi de Prusse. D'autre part, cet homme de devoir et de caractère ne se serait pas arrêté aux suites fâcheuses qu'aurait pu comporter, à titre personnel, une prise de position plus accusée. Mais, dans l'intérêt de son action religieuse parmi les fidèles, il a voulu épargner à son ministère et à sa Classe, toute apparence de partialité ou de compromission. Comme on le voit, nous le trouvons à l'opposé des moines ligueurs ou des prédicants bottés du XVII^e siècle qui faisaient de leur chaire une véritable tribune publique.

*Par un jour
le ministre
Jean Conté*

Au moment où le comte de Metternich et le ministre Ancillon entreprennent le siège systématique des cantons protestants, afin d'y préparer les voies à Frédéric I^{er}, sans même attendre que la duchesse de Nemours eût rendu le dernier soupir, c'est ce qu'il explique tout au long à son ami Turretini, dans sa lettre du 26 mai 1707. Non seulement il convient d'éviter « les partis et les divisions », qui apparaîtraient infailliblement dans le pays, si on se laissait aller à quelque démarche aventurée et précipitée, mais encore, déclare-t-il en propres termes à son correspondant genevois : « Outre ces raisons qui regardent tous les sujets de ces Etats, nous autres, les Ministres, en avons de particulières. Nous sommes appelés à prescher la paix et la justice. Pour le faire avec sin-

²⁵ Collection J.-A. Turretini ; Correspondance J.-F. Ostervald, t. I^{er}, 1697-1712, f^o 192 v^o.

cérité et avec fruit, il ne faut pas que nous soyons engagés dans aucun parti, ni qu'on nous y croye engagés. Autrement nous perdrons absolument la confiance de nos peuples, et on nous regarderoit comme des gens intéressés, dissimulés et comme des hypocrites. Car de quel front prescher qu'il faut éviter les partis et se réunir tous pour la justice et le bien public, si nous mesmes nous sommes engagés dans quelque parti ?... Mettez-vous à ma place ! Dois-je rendre mon ministère suspect et infructueux... » Et il conclut avec beaucoup de conséquence : « J'aime-rais mieux quitter mon ministère que de rien faire qui pût me faire du tort dans mon église et je suis persuadé que vous approuverez mon sentiment sur ce sujet ²⁶. »

D'où l'antipathie qu'il manifeste dans son Journal de 1699, à l'égard de son passionné confrère, le pasteur David Girard. On sait qu'à la mort de l'abbé d'Orléans, les Trois-Etats de la Principauté, par leur sentence du 8 mai 1694, déférèrent la souveraineté de Neuchâtel et de Valangin à la duchesse de Nemours, en tant que plus proche héritière naturelle de feu le prince Henri II de Longueville. Mais « la bonne princesse » trouva un adversaire redoutable en la personne de François-Louis de Bourbon, prince de Conti, lequel se prévalait du testament rédigé en sa faveur par ledit abbé d'Orléans. Fort de l'appui de Louis XIV et d'un arrêt du Parlement de Paris qui, le 13 décembre 1698, l'envoyait en possession, il passa le Jura pour venir revendiquer la succession contestée. Ostervald, par respect pour la sentence des Etats, se rattacha à la cause de la duchesse de Nemours, cependant que Girard s'enflam- mait pour celle du brillant Conti.

Mais entre ces deux hommes, il y a plus que cette simple divergence politique. Ce qui soulève la réprobation d'Ostervald à l'endroit de son adversaire, c'est surtout l'attitude indiscreète du Contiste qui ne laisse pas d'appeler la théologie et l'éloquence sacrée au secours de son prétendant. Sur le caractère de ce débat, les extraits du *Journal* de 1699, publiés par Convert et Heinzely, ne laissent planer aucun doute : « Plus les affaires se brouillaient, plus il se découvrit », inscrit-il à la date du

²⁶ Collection J.-A. Turretini ; Correspondance J.-F. Ostervald, t. 1^{er}, 1697-1712, f^o 190 v^o et 191 r^o et v^o.

15 février et le 12 mars, il ajoute : « M. Girard fit bien du bruit. » Le 29 mars suivant, nouvelle incartade de cet homme violent : « M. Girard scandalisa tout le monde dans son sermon de ce jour... Ce fut à la sortie de ce sermon que M. d'Argelot accommoda M. Girard de la belle manière, le traitant de brouillon, de séditieux, etc. M. Girard entre en fougue, mais M. d'Argelot continua sur le même ton, et pour se moquer de lui, il le présenta dans un miroir, dans le temps qu'il était transporté de colère, et lui reprocha qu'il déshonorait son caractère ²⁷. »

En fin de compte, le prince de Conti s'en retourna dans le Royaume, sans avoir rien obtenu, et le 27 avril 1699, les doyens et secrétaires de la Classe revêtirent de leurs signatures l'acte d'association qui garantissait ses droits à la duchesse de Nemours. Les choses n'en demeurèrent pas là, car, indignés de la conduite du pasteur David Girard, les députés du Conseil de ville, après avoir délibéré, se rendirent « en Classe » pour demander son changement. Girard fut admis à présenter sa défense devant ses pairs, mais finalement les Ministres l'exhortèrent à demander son changement et lui donnèrent deux mois de réflexion. Comme il s'obstinait dans son intransigeance, on prit le parti de le suspendre ²⁸.

En mars 1703, le prince de Conti ayant repris la procédure et fait condamner la duchesse de Nemours à 500,000 écus de dommages-intérêts, par le Parlement de Paris, les corps de l'Etat et les Communautés du pays se rassemblèrent à Neuchâtel, pour renouveler l'Association de 1699, et « pour protester contre tout ce qui pourroit estre fait ou jugé hors de ce pays, au préjudice des droits de l'Etat et de son indépendance, et de l'autorité des Trois-Etats qui seuls ont le droit de juger de tout ce qui concerne la souveraineté et ses revenus. Notre compagnie, écrit Ostervald à Turretini, en date du 24 mars de cette année, est entrée dans cet acte », et il ajoute : « Nos Contistes font une plaisante figure en tout cecy ; cependant ils n'osent pas s'opposer au torrent, de peur d'être traités comme « perturbateurs du repos public », ainsi que le porte la clause comminatoire du dit acte ²⁹. »

²⁷ *Extraits de deux journaux*, p. 18, 24 et 30.

²⁸ *Ibid.*, p. 42.

²⁹ *Collection J.-A. Turretini ; Correspondance J.-F. Ostervald*, t. I^{er}, 1697-1712, f^o 44 v^o et 45 r^o. — Lettre du 24 mars 1703.

Jusqu'ici donc, notre grand concitoyen avait marché en pleine harmonie, non seulement avec les partisans sincères de sa « bonne princesse », mais encore avec tous ceux qui, sans l'avouer trop ouvertement, avaient combattu dans la personne du prince Conti, le prétendant français le plus qualifié pour maintenir la principauté de Neuchâtel dans l'influence des Bourbons. La duchesse de Nemours devant mourir sans descendant direct, on pourrait ainsi, dans un délai plus ou moins éloigné, disposer de l'Etat en faveur d'un prince protestant. Déjà en 1699, Guillaume III s'était mis sur les rangs, pour relever les droits de la Maison d'Orange, et dès le mois de septembre 1706, Ostervald apprend que le comte de Metternich, représentant du roi de Prusse, Frédéric I^{er}, se trouve en Suisse, pour préparer la candidature de son maître, dans la Principauté.

Dans ces conditions toutes nouvelles, quelle va être l'attitude de Jean-Frédéric Ostervald ? La personnalité du roi de Prusse lui inspire des sentiments de respectueuse sympathie. Tout d'abord comme protestant et surtout parce qu'il le sait tout acquis à la grande œuvre de la réunion des réformés, à laquelle, depuis des années, il a consacré le meilleur de son cœur. Il éprouve pareille estime et considération vis-à-vis de son ambassadeur auprès des cantons suisses, le comte de Metternich à l'égard duquel il proclame un « très grand respect », vu qu'il lui a fourni « une haute idée de sa pitié et de sa vertu ³⁰ ». Quant à l'adjoint de Metternich, le ministre David Ancillon, réfugié messin de la Révocation et prédicateur distingué de la cour de Prusse, il confesse qu'« il l'aime et estime de tout son cœur ³¹ », alors que celui-ci, dans sa correspondance avec Turrettini, qualifie toujours son confrère neuchâtelois de « notre illustre ami ³² ».

La conjoncture étant telle, on pourrait croire — et l'on a cru dans les milieux réformés de l'époque — que Jean-Frédéric Ostervald allait appuyer d'enthousiasme la candidature à la souveraineté de Neuchâtel,

³⁰ *Collection J.-A. Turrettini; Correspondance J.-F. Ostervald*, t. 1^{er}, 1697-1712, f^o 151 r^o. — Lettre du 6 octobre 1706.

³¹ *Ibid.*, f^o 190 v^o. — Lettre du 26 mai 1707, déjà citée note 26.

³² BUDÉ, E. DE, *Lettres inédites adressées de 1686 à 1737, à J.-A. Turrettini*. — Librairie Jules Carey, Genève, 1887, t. I^{er}, p. 18 et 41.

de ce prince selon son cœur. Il n'en fut rien. Au-dessus de ses affections particulières, au-dessus même de ce que certains cherchent à lui représenter comme les véritables intérêts de la religion, s'élève devant sa conscience, le principe de la justice et de la loyauté. C'est ce qu'il démontre à Turretini, dans cette remarquable lettre du 26 mai 1707, dont nous venons de citer un premier extrait : « Il est contre le devoir de se donner pendant qu'on a encore un Prince vivant. » Et surtout il se réfère à l'Acte d'association de 1699, auquel il a donné sa signature et avec lequel l'honnêteté lui interdit d'entrer en contradiction : « Nous avons icy, poursuit-il, foudroyé ceux qui prenoient parti pour le prince de Conti et pour d'autres, quoy que plusieurs dissent que ce n'étoit que pour l'avenir et non pour le tems présent qu'ils se déclaraient. Nous avons dit que cela est contre l'intérêt de la patrie, que cela ouvre la porte à la division. Nous avons presché contre ces gens-là. Nous recommandons sans cesse l'union et notre Compagnie a fait des déclarations solennelles là-dessus, et de bouche et par un écrit où nous sommes tous signés. Et après cela pouvons-nous en conscience, je ne dis pas prendre parti maintenant, mais faire quelque demande qui donne lieu à nous en soupçonner ? »

Nul ne doutera de la force et de la pertinence des raisons que notre digne concitoyen allègue à son ami de Genève. Mais il poussera beaucoup plus loin encore cet honorable scrupule, en refusant de quitter Neuchâtel pour venir conférer dans la cité de Calvin, sur la réunion des protestants, avec le comte de Metternich, ainsi que Turretini l'y invitait fin septembre 1706³³. L'année suivante, sur le même sujet, il s'imposera la même réserve vis-à-vis d'Ancillon : « C'est bien à mon grand regret, écrit-il dans cette même lettre du 26 mai, que je vous écris cecy et que je me vois obligé de garder ces mesures, et de me priver du plaisir de voir et d'entretenir librement et à loisir un ami que j'estime et qui a de si bonnes intentions. » Mais encore une fois, pour rien au monde, il ne voudrait risquer quelque démarche, même innocente, qui mal ou

³³ *Collection J.-A. Turretini ; Correspondance J.-F. Ostervald*, t. 1^{er}, 1697-1712, f^o 151 v^o. — Lettre du 6 octobre 1706.

malicieusement interprétée, fût de nature à ruiner l'efficace de son pieux ministère parmi les fidèles.

Aussi bien, le 14 mai 1707, jette-t-il ces mots tout vibrants d'angoisse patriotique : « Priez Dieu pour nous à votre tour, notre bonne princesse est malade et assez mal. Nous tremblons qu'on ne dise à tout moment qu'elle est morte. Je prévois d'étranges confusions dans notre pauvre patrie, et depuis que cette triste nouvelle est arrivée, je ne me possède pas ³⁴. » Mais les prières de Turretini n'écartèrent pas le calice des lèvres de son ami. Le 16 juin, l'inévitable s'était produit à Paris et la succession de haute et puissante dame Madame la duchesse Marie de Nemours s'était ouverte à Neuchâtel. Quinze prétendants se présentèrent tout aussitôt pour la revendiquer, dont les héritiers naturels ou testamentaires des derniers Longueville, et le roi de Prusse, Frédéric I^{er}, qui, par les crochets de Nassau et d'Orange, prétendait relever les droits des comtes de Chalon, jadis suzerains de Neuchâtel.

On se souvient qu'en 1699, Ostervald s'était nettement rangé du côté de la duchesse de Nemours, dans la compétition qui opposait cette dernière au prince de Conti. De toute évidence, il estimait que les droits de l'héritière naturelle l'emportaient sur ceux de l'héritier testamentaire de l'abbé d'Orléans. Il ne se démentit pas huit ans plus tard, et dans les limites de discrétion que lui imposait sa qualité d'ecclésiastique, il se plaça dans les rangs de ceux qui déniaient tout caractère de justice aux droits invoqués par le Hohenzollern, au nom de la dynastie de Chalon-Orange. Le 11 juillet 1707, il notait les conférences qui se tenaient entre la Classe et la ville, « sur divers objets concernant le bien et la sûreté tant de la religion que de la patrie ³⁵ ». Il sortit de ces délibérations les célèbres Articles généraux qui furent soumis aux prétendants. Le prince de Conti ayant déclaré son accord aux dits articles, il s'ensuivait désormais, de l'avis d'Ostervald, qu'aucun argument d'ordre confessionnel ne devait plus être opposé au candidat catholique, pour lui préférer son rival réformé.

³⁴ *Collection J.-A. Turretini ; Correspondance J.-F. Ostervald*, t. I^{er}, 1697-1712, f^o 196 r^o.

³⁵ *Extraits de deux journaux*, p. 46.

Il n'empêche qu'il fut soumis à une très forte pression pour abandonner ce point de vue, de la part de tous ceux qui, pour des raisons politiques, soutenaient de près ou de loin la candidature de Frédéric I^{er}. Telle était l'autorité du grand prédicateur que les partisans du roi de Prusse tenaient leur cause pour gagnée, s'ils parvenaient à l'enrôler dans leur propagande. On épiait toutes ses démarches et le soupçon lui venait qu'on décachetait son courrier. « Pour avancer l'affaire, note-t-il dans son journal, à la date du 15 août, certaines gens se servent de divers moyens, décriant tous ceux qu'ils croient être pour les prétendants français ³⁶. » Et la corruption succède à la diffamation. « On emploie d'étranges moyens pour gagner des gens », marque-t-il le 12 septembre, et il ajoute : « Il est difficile de croire que par des voies aussi damnables, on réussisse, et si elles réussissent, la suite n'en saurait être heureuse ³⁷. »

C'en était trop, toutefois, pour cette conscience scrupuleuse, et le Conseil de ville ayant prescrit un jeûne solennel pour implorer les lumières d'En Haut sur la sentence des Trois-Etats, on entendit Jean-Frédéric Ostervald prêcher sur Judas, sur ses trente deniers et sur son désespoir final. Ce faisant, comme il l'écrivait le 19 octobre à Turretini, il croyait « n'avoir prêché que la justice et condamné les mauvaises voyes ³⁸ », mais ce sermon ameuta contre lui toutes les consciences qui traitaient précisément de leur reddition. Les Quatre Ministraux s'agitèrent. Quant aux partisans du roi de Prusse, ils manifestèrent hautement une indignation de circonstance. En l'occurrence, le secours lui vint, de la manière la plus généreuse, de son confrère David Ancillon, lequel, le 1^{er} octobre, écrivait à Turretini : « Notre illustre ami a passé par une rude épreuve ; tout Neuchâtel, ami ou ennemi, l'a blâmé, mal à propos, j'en suis sûr, à propos du sermon qu'il fit le jour du Jeûne. Dieu a voulu que j'aye dissipé cette rumeur, que j'aye fait revenir S. E. (Metternich) et obtenu d'elle qu'elle imposât silence à nos gentils-hommes ³⁹. »

³⁶ *Extraits de deux journaux*, p. 48.

³⁷ *Ibid.*, p. 51.

³⁸ *Collection J.-A. Turretini ; Correspondance J.-F. Ostervald*, t. I^{er}, 1697-1712, f^o 216 v^o.

³⁹ BUDÉ, E. DE, *op. cit.*, p. 41.

Nul doute que plus que ces criaileries, les épîtres réitérées des prélats anglicans eussent été capables de le faire revenir sur son opinion, s'il n'avait pas eu pour lui le sentiment de la justice et les scrupules de sa conscience. L'évêque de Londrès et l'archevêque de Cantorbéry lui écrivirent pour lui représenter que l'intérêt de la religion réformée postulait le triomphe de la candidature prussienne. Gilbert, évêque de Salisbury, le 2 octobre 1707, lui opposait même la sentence machiavélique : *Salus publica suprema lex esto*, en l'enrobant, il est vrai, de distinctions tout à fait dignes d'Escobar et de Molina. Ni les uns ni les autres ne parvinrent à faire dévier d'une seule ligne ce digne serviteur de Dieu. « J'entre dans toutes vos réflexions, écrivait-il le 24 septembre 1707 à Turretini qui devait lui soumettre des réflexions de même ordre, mais je vous prie de considérer deux choses que je vous ai dites par ci-devant. L'une qu'il faut se conduire avec prudence. L'autre que dans une affaire où il s'agit de justice, nous n'avons, après avoir assuré la Religion par les articles dont on est convenu, et le bien de la patrie qu'à exhorter à rendre la justice à celui à qui elle appartient ⁴⁰. »

Le 5 octobre, c'est sans doute à son instigation que la Classe, « presque unanimement », décida qu'elle demeurerait dans l'impartialité, alors qu'à son témoignage du *Journal* : « M. Ancillon proposa à M. le Doyen que nous dissions quelque chose dans nos sermons pour inspirer aux peuples qu'il fallait avoir à cœur les intérêts de la religion. » Et l'on peut supposer qu'il développa devant ses confrères les mêmes arguments qu'il expose à Turretini, dans sa lettre du 12 suivant : « Sur ce que vous me dites qu'on accuse mes compatriotes d'avoir dit que la religion seroit plus en sûreté sous un prince catholique, je suis persuadé qu'on leur fait tort. Je les ay toujours trouvés raisonnables là dessus. Quant aux conventions faites icy pour la seureté de la Religion, lesquelles on dit n'estre pas plus fermes que l'Edit de Nantes, il me semble que, supposé que la justice eut été du côté des seigneurs français, on peut répondre que nous ne traitons pas avec le Roy, que

⁴⁰ Collection J.-A. Turretini; Correspondance J.-F. Osterwald, t. 1^{er}, 1697-1712, fo 210 v^o et 211 r^o.

la France n'a jamais prétendu rien ordonner dans ce pays, et ne nous a jusqu'icy jamais inquiété sur la Religion, outre que, supposé toujours la justice, il faut la rendre, eût-on à juger entre un chrétien et un Turc ⁴¹. »

Quelle élévation de pensée ! Et pour s'en donner une juste idée, il faut revenir au *Journal* de 1707, et faire remarquer que de jour en jour, Ostervald relève et constate les succès du « chrétien » et les maladresses du « Turc ». Assurément, on craignait les peuples, mais, dès le 28 juillet, il note que « le parti du roi de Prusse se fortifie », qu'après le départ du prince de Conti, « il se fortifie considérablement dans la ville », et le 1^{er} octobre, soit onze jours avant sa lettre à Turretini, qu'« on ne voit plus de ressources pour les prétendants français », encore que leur départ afflige beaucoup de gens et « qu'au Vaux-Travers et en bien d'autres lieux, les peuples murmurent fort ⁴². »

Le 3 novembre, la sentence fut rendue par les Trois-Etats au profit de Frédéric I^{er}, roi de Prusse, qui fut admis à relever, dans la principauté de Neuchâtel, les droits périmés des comtes de Chalon. La mauvaise humeur que causa à Ostervald cette véritable comédie juridique se constate dans son *Journal* jusqu'à la date du 8 mai 1708. Il blâme son confrère Ancillon, en raison du sermon d'actions de grâce, lequel « se ressentit de l'esprit de parti et parut outré et contre la prudence ». Pareille mauvaise note, le 13 novembre, au diacre Choupard qui, paraît-il, « exagéra le bonheur d'avoir un prince de sa religion et qui a désigné les juges et M. de Metternich dont il a fait l'éloge. » Le 4 janvier 1708, c'est une véritable explosion de pessimisme : « Le mécontentement est très grand. La violation des promesses. Etrangers et non-nés sujets admis dans les emplois, etc. Ils font tout : Saint-Saphorin, Peyrol, Desbarres, Prudent, etc. ⁴³ »

Mais ne pensons pas que le prédicateur de Neuchâtel ait jamais songé à se poser en partisan et révolutionnaire. Sa théologie, dont nous avons parlé, le lui aurait interdit. Il avait, dès le 19 octobre 1707,

⁴¹ Collection J.-A. Turretini; Correspondance J.-F. Ostervald, t. I^{er}, 1697-1712, f^o 215 r^o.

⁴² Extraits de deux journaux : p. 47, 51, 53.

⁴³ Ibid., p. 58 et 59.

annoncé cette attitude à son correspondant de Genève : « Je vois qu'on vous a insinué que NN. ou d'autres voudroient exciter les peuples ou s'opposer à la décision des juges. Je ne crois pas que personne y songe ; il faudroit estre non seulement bien imprudent, mais animé d'un esprit de faction et malhonnête homme, pour ne pas se soumettre à ce qui sera prononcé. Et s'agissant d'un Roy, tel que NN. estre pire que tout cela ⁴⁴. » Aussi bien enregistre-t-il avec une intense satisfaction le tassement des affaires qu'il constate, le 8 mai 1708. Les grands changements qui devaient récompenser les grands électeurs du nouveau régime et châtier ses adversaires ne se sont pas produits, ce qui contribue à maintenir la tranquillité dans le pays. Ostervald ne se dédit nullement de son attitude de l'année précédente, mais, chrétien, ministre et patriote, il salue avec joie tout ce qui contribue à la détente et qui favorise son ministère au milieu de ses concitoyens. En tout cela nous le trouvons, d'un bout à l'autre de sa longue carrière, fidèle à lui-même et à ses principes d'honnête homme. Une fois de plus on se permet de le comparer à Bénigne Bossuet qui, dans le catholicisme du XVII^e siècle, nous présente le même exemple de santé et de robustesse morale.

Eddy BAUER.

⁴⁴ *Collection J.-A. Turretini ; Correspondance J.-F. Ostervald*, t. I^{er}, 1697-1712, t^o 216 v^o. — Lettre déjà citée note 38.

OSTERVALD ET LA RÉUNION DES PROTESTANTS

Au temps où le jeune pasteur Ostervald méditait sur le destin des Eglises réformées, c'était à la fin du XVII^e siècle, ces Eglises sentaient peser sur elles une grave menace extérieure ; la puissance de Louis XIV était à son apogée et ce très catholique voisin, après s'être acharné à détruire la Réforme française, se faisait le champion de la restauration catholique en Europe.

La prépondérance politique du catholicisme ne constituait pourtant pas le plus grand danger que courût alors la Réforme. Celle-ci était minée à l'intérieur par le désordre profond de la théologie et des mœurs. La pensée protestante use le meilleur de ses forces dans de stériles controverses. On polémise, sans doute, contre le catholicisme et contre l'incroyance, mais, avec plus d'ardeur encore, les théologiens protestants se déchirent mutuellement, luthériens contre réformés, gomaristes contre arminiens ; en Suisse, les partisans du *Consensus*¹ contre les non-signataires ; en Angleterre, les anglicans contre les dissidents de toutes nuances. La Réforme est un vaste charivari où chacun parle sans écouter ce que dit son voisin. Les gens pieux se sentent mal à l'aise, prêtent l'oreille à la propagande piétiste. D'autres, qui se piquent d'être raisonnables, se rallient au déisme de philosophes anglais, et bientôt combattront l'Eglise au nom de la science, de la morale ou de la raison.

¹ La *Formula consensus helveticarum ecclesiarum*, rédigée en 1675 par Heidegger de Zurich, affirmait la double prédestination contre l'universalisme hypothétique d'Amyrault, et la pleine inspiration des textes hébreu (y comprises les voyelles) et grec des Ecritures contre la *Critique sacrée* de Cappel. Ce document exprimait donc la réaction de l'orthodoxie calviniste contre les hardiesses de l'école de Saumur.

Le désordre de la pensée favorise la dissolution des mœurs. Les consistoires chargés d'exercer la discipline ecclésiastique manquent d'autorité, c'est que le clergé lui-même ne donne pas toujours le bon exemple. Bref ! au dire de Wernle, « à la fin du XVII^e siècle, l'orthodoxie était dans une impasse² », et Bossuet ne le laissait ignorer à personne.

Quelques protestants, persuadés que la Réforme ne doit pas périr, avaient essayé d'indiquer le remède. Il faut, disaient-ils, donner à l'ensemble des Eglises une base dogmatique sur laquelle tous puissent s'accorder. On avait proposé un symbole fait de passages bibliques juxtaposés³, ou le symbole apostolique⁴, ou les trois symboles œcuméniques⁵. Enfin, au milieu du XVII^e siècle, un théologien luthérien d'Helmstedt, Georges Calliste, avait fait écho à ces voix réformées. Il proposait de distinguer, dans les confessions de foi, les articles fondamentaux, c'est-à-dire les doctrines nécessaires au salut, et de fonder l'accord des Eglises sur l'adhésion à ces seuls articles. — Mais quelle instance définira ces articles fondamentaux ? — Ils sont tout définis, répondait Calliste. Qu'on s'en tienne aux dogmes admis par l'Eglise au cours des cinq premiers siècles, ils sont communs à tous les protestants et permettent leur réunion.

Contre ce *Consensus quinque saecularis* se dressèrent l'ensemble des théologiens luthériens et la plupart des réformés, et cela, malgré l'appui des princes et l'applaudissement des humanistes. Néanmoins, l'appel de Calliste ne sera pas vain ; c'est dans la voie qu'il a indiquée que s'engageront les partisans de l'union.

En 1698, quatre laïques anglais et un évêque fondent la *Society for promoting christian knowledge*. Leur but est d'évangéliser les faubourgs païens des grandes villes d'Angleterre, mais aussi de répandre l'Evangile à l'étranger, chez les païens d'Amérique ou d'Asie, enfin de travailler au remembrement des Eglises protestantes. Ils entrent dès 1701 en contact avec la Suisse par l'intermédiaire du théologien saint-gallois

² *Der schweizerische Protestantismus im XVIII. Jahrhundert*, I, p. 486.

³ Jacob Acontius, philosophe de Trente, auteur des *Stratagema Satanae*.

⁴ Bénédicte Arétius, de Berne.

⁵ Zacharias Ursinus, théologien du Palatinat.

Scherer, dont le fils est en Angleterre. Ils ont auprès des cantons un émissaire : le baron de Halès, et bientôt celui-ci indique à son comité qu'il serait fort à propos de nommer membre correspondant de leur société, outre Scherer, un pasteur de Neuchâtel, nommé Jean-Frédéric Ostervald. Aux avances qui lui furent faites, ce dernier répondit avec empressement. Travailler à répandre l'Évangile était le devoir de sa vocation et la réunion des protestants lui tenait particulièrement à cœur.

Il n'était pas seul à penser que l'accord des Églises était une œuvre urgente d'importance capitale. Dans la correspondance suivie qu'il entretenait avec son ancien maître de Genève, Louis Tronchin, celui-ci déplore à chaque page l'inconscience des protestants qui se disputent sur des vétilles alors que l'existence même de leurs Églises est en jeu.

Tronchin meurt en 1705, mais trouve un digne successeur dans le jeune professeur Jean-Alphonse Turretini (on disait alors Turretin). Ostervald et lui sont liés d'une amitié qui va croissant et ils ont à Bâle un ami commun : Samuel Werenfels. Tous trois jouissent d'une autorité particulière dans leurs Églises respectives et travailleront d'un si bon accord à la réforme et à l'entente des protestants qu'on les désignera bientôt par le terme de triumvirat helvétique.

Parmi ces triumvirs, Turretin fait figure de chef. Il a huit ans de moins qu'Ostervald et n'entreprend rien sans l'approbation de son ami. Mais il n'oublie pas qu'il est l'homme de Genève, que Genève est une capitale religieuse d'où l'initiative doit partir. Le docteur Werenfels, de Bâle, est un esprit distingué, un fin lettré, mais un théologien prudent. « M. Werenfels, écrit Ostervald, est un peu trop politique, et il se ménage extrêmement avec Berne⁶. »

Quant à Ostervald, il doit sa réputation à la manière dont il s'acquitte de ses fonctions pastorales, sans doute, et aussi à la publication, en 1699, d'un ouvrage important : le *Traité des sources de la Corruption*. Ses ouvrages subséquents : le *Catéchisme*, la *Liturgie*, les *Arguments et Réflexions*, enfin sa révision de la *Bible*, ajouteront encore à sa célébrité et le feront considérer, au delà même de nos frontières, comme un

⁶ *Lettres manuscrites de et à Tronchin*. Biblioth. de Genève, archives Tronchin, 2 vol. 51, 52, 133. Lettre du 9 mars 1701.

théologien de quelque importance. Son influence grandira jusqu'à dépasser celle de ses amis de Bâle et de Genève, et durera davantage.

Lorsqu'il est nommé membre correspondant de la Société de Londres, Ostervald fait part du plan que cette société a élaboré pour procurer l'entente des protestants :

Le plan de cette union revient à ceci : on laissera à chaque Eglise nationale ses droits, sa liturgie, sa confession de foi, sa discipline, mais on conviendra de certains articles généraux qui regarderont l'essentiel de la religion ; on éloignera négativement les erreurs de l'Eglise romaine et l'on ne touchera point aux articles controversés dans les différentes confessions...

Ce plan est beau et il n'échouera que par ceux qui devraient le soutenir, je veux dire par les ministres qui sont, la plupart, gens intraitables. D'un autre côté, il me semble que si les Puissances ne s'en mêlent, il sera difficile de convenir de rien. En particulier, je ne vois pas ce qu'il y aurait à attendre de la Suisse et comment on donnera les mains à un projet d'union dans un pays où il faut signer le *Consensus*⁷.

S'il est sans illusion sur la force des obstacles qu'il faudra renverser, le pasteur de Neuchâtel n'entre pas moins de tout son cœur dans l'action qu'on lui propose. Il écrit à Turretin :

Je conviens avec vous qu'il faut agir de concert et que si les gens bien intentionnés ne s'unissent et ne travaillent tout de bon, le papisme et la corruption vont faire périr les Eglises protestantes. Le clergé d'Angleterre est dans des dispositions de charité et de modération pour ramener les non-conformistes, mais ces gens sont des entêtés pour ne rien dire de pis. Pour moi, je les regarde comme des schismatiques⁸.

En vérité, il se passionne pour la cause de l'unité : « L'œuvre la plus sainte et la plus belle qui ait été entreprise depuis la Réforme⁹. »

Il s'agit bien d'une réforme nouvelle. L'union des protestants ne se fera pas par la seule volonté des princes, mais plutôt par une restauration de la doctrine, du culte et de la morale. Que chaque Eglise, pensait-il, cesse de tenir pour sacrée et intangible sa tradition particulière, que chacune ait le courage d'examiner l'enseignement qu'elle donne,

⁷ *Lettres manuscrites de et à Tronchin*. Lettre du 9 février 1701.

⁸ BUDÉ, *Lettres à Turretini*, 3 vol., Genève, 1887, II p. 391.

⁹ Lettre à Tronchin, *op. cit.*, du 13 septembre 1701.

ses usages, ses documents liturgiques, l'organisation de son clergé et l'exercice de sa discipline, à la lumière de la Bible, bien sûr, mais aussi en prenant connaissance de ce qui se fait ailleurs. Que toutes les Eglises mettent en commun leurs richesses, elles seront alors en mesure de remédier à leurs lacunes ; et l'union deviendra possible, bien plus, elle sera atteinte par cette réforme générale, dans une plénitude sans compromis.

La nécessité d'une réforme, Ostervald l'a posée dans son *Traité des sources de la Corruption*. Il va maintenant y travailler tout de bon au sein de sa propre Eglise.

Dès son premier décanat, il a fait admettre la revision des Psaumes, faite par Conrart et revisée à Genève. Puis il s'attaque à la décadence du clergé en instituant à Neuchâtel des cours pour les proposants. Il les donne lui-même, chaque matin, à titre bénévole, afin de mieux connaître et pouvoir conseiller les candidats.

Sur le modèle des *Schools of charity* que la Société de Londres a organisées, il fonde à Neuchâtel une Ecole nouvelle. Pour ses élèves il compose un recueil de passages bibliques, qui se rapportent aux divers chapitres du catéchisme et que les écoliers apprendront par cœur. Ce recueil ne suffit pas. On lui demande de rédiger un catéchisme nouveau. Il le fait volontiers et dédie son ouvrage à l'illustre Société de Londres.

Vous êtes sauvés par la foi, dit ce catéchisme ; mais prenez garde que votre foi soit vraie. La marque la plus sûre d'une vraie foi salvifique, c'est l'obéissance aux commandements de Dieu. En accentuant ainsi la nécessité d'une vie morale, Ostervald ne se séparait pas des réformateurs du XVI^e siècle, il s'efforçait de tarir les sources de la corruption, et si le moralisme est devenu l'une des formes subtiles de l'hypocrisie, ce n'est certes pas sa faute.

Sur un point important, cependant, Ostervald innovait : il ne pouvait se résoudre à proclamer la déchéance totale de l'humanité en conséquence de la chute d'Adam¹⁰. C'est sur ce point surtout que portèrent les critiques des théologiens bernois, fermes partisans du *Consensus*.

¹⁰ Cf. *Lettres manuscrites de et à Tronchin*. Lettre du 28 avril 1703.

Cette récente confession de foi, de 1675, contenait, sous une forme condensée et acérée, les dogmes ultra-calvinistes de Dordrecht sur l'inspiration des Ecritures et la prédestination. Berne et Zurich avaient réussi à l'imposer à la plupart des Eglises suisses, mais il était évident que ni les anglicans ni les luthériens n'y souscriraient jamais. Pour délivrer de ce joug les Eglises suisses, le triumvirat entreprit une longue et sourde lutte. Bâle s'est déjà dégagée en 1686, Genève dès 1706. Pour gagner Berne et Zurich, les trois amis prièrent les rois d'Angleterre et de Prusse d'écrire eux-mêmes aux gouvernements de ces cantons pour leur représenter que le *Consensus* est exclusif de l'union. Zurich ne cédera qu'au milieu du siècle et Berne à la fin.

Les triumvirs, en effet, ne perdaient pas de vue le côté politique de l'action qu'ils menaient. Le baron d'Halès, agent de la Société de Londres, a élaboré un plan d'union des Eglises suisses et il se propose de le soumettre à la Diète helvétique. — N'en faites rien, lui conseille Osterwald, un refus probable de la Diète lierait toutes les Eglises. Soumettez votre plan à chaque Eglise particulière et si quelques-unes l'adoptent, les autres suivront.

L'union avec les luthériens est plus difficile encore. Ceux-ci n'accepteront jamais de souscrire aux doctrines de Dordrecht. On prie de nouveau les rois d'Angleterre et de Prusse d'intervenir auprès des Etats de Hollande. Si leurs Eglises acceptent d'adoucir les formules orthodoxes un grand pas sera fait. Sur la doctrine de la Cène, les luthériens ne sont pas intraitables, mais ils ne veulent pas entendre parler d'une double prédestination qui aurait été décrétée de toute éternité.

Pour préparer les esprits, on engage la Société de Londres à choisir des correspondants parmi les luthériens. Auguste-Hermann Francke est l'un des élus. Malgré tout, les partisans de l'union n'y sont qu'une poignée, et quelques pasteurs français émigrés à Berlin forment, autour du roi de Prusse, le gros de cette petite troupe.

Les Anglais paraissent plus fervents, du moins ceux qui correspondent avec les triumvirs le sont. Mais on n'ignore pas que, depuis l'avènement de la reine Anne, l'Eglise d'Angleterre a raidi son attitude à l'égard des dissidents.

Il faut pourtant savoir à quoi s'en tenir. Turretin a composé un traité *De Componendis Protestantium Dissidiis*. Il l'envoie en 1707 à Berlin et en Angleterre, accompagné d'une lettre officielle de la Compagnie des pasteurs de Genève proposant la réunion.

Les ministres de Genève reçurent de Frédéric I^{er} une réponse fort honnête, mais qui ne l'engageait à rien. La réaction anglaise fut inattendue. Les théologiens d'Oxford accusèrent réception, mais on apprit qu'il souriaient entre eux de la naïveté genevoise. Ou bien, disaient-ils, ces messieurs ont une grande charité, ou bien ils se préparent un asile en Angleterre pour le cas où ils seraient forcés de fuir Genève.

Les correspondants étrangers de Turretin ne lui cachent pas l'échec complet de sa tentative. Ostervald partage sa déception : « Je vois de plus en plus que cette société ne fait pas grand-chose avec ses correspondances et qu'on n'en tirera pas le fruit qu'on s'en était promis ¹¹. »

Un docteur Pearce, presbytérien anglais, se plaint à lui des rigueurs du *Bill du Test*. Si les anglicans prétendent promouvoir l'union des protestants, ne devraient-ils pas user de quelque tolérance à l'égard de leurs concitoyens dissidents ? Le pasteur de Neuchâtel juge que ce raisonnement ne manque pas de pertinence et il en écrit, en termes prudents, à la Société de Londres :

Je ne désire rien tant que cette réunion-là ; mais elle ne pourra être que le fruit d'un long travail d'approche fait par les deux partis. Bien des choses devront être mises au point dans les usages anglicans, et je suis loin de tout approuver chez les presbytériens, en particulier leur aversion de la liturgie ¹².

La réforme de la liturgie, ou plutôt celle du culte, était depuis dix ans la préoccupation maîtresse d'Ostervald. On aura fait un grand pas vers la réunion des protestants, pense-t-il, si l'on parvient à mettre un terme à l'extrême diversité des usages liturgiques, et l'on aura travaillé efficacement à la restauration de la piété en proposant une liturgie simple, belle, riche et précise. Cette grande espérance entretient son ardeur : « Au nom de Dieu, cher Monsieur, écrit-il à Turretin, con-

¹¹ Lettres inédites.

¹² Lettre inédite d'Ostervald à Chamberlayne, aimablement communiquée par la *Society for promoting christian Knowledge*.

courons à cette bonne œuvre ; l'établissement d'un bon culte va changer les idées qu'on a de la religion, faire tomber les folles disputes, réunir les esprits et les porter à la piété¹³. »

Ses premiers travaux obtiennent de hautes approbations. Le roi de Prusse, qui en a pris connaissance, donne au prédicateur de la cour l'ordre d'en faire usage. L'auteur en est tout réjoui ; il écrit à Tronchin : « Je ne désespérais pas de venir, et peut-être bientôt, à une uniformité de liturgie¹⁴. »

On a beau le presser, il hésite longtemps à publier son œuvre. Il se procure de nouveaux formulaires, compare, ajoute, retranche, perfectionne. Il la voudrait digne de rallier les suffrages des anglicans et des luthériens. Enfin, en 1713, paraît l'édition complète, dédiée au roi de Prusse. L'auteur jugeait ses formulaires excellents, surtout celui de la Cène. « Je puis le dire sans nous encenser, ajoute-t-il, car il n'y a pas grand-chose du nôtre. »

Hélas ! il y avait assez du sien pour rendre la liturgie inacceptable aux luthériens, malgré l'approbation de la cour de Prusse. Et les évêques anglicans, dans leur grande majorité, étaient hostiles à tout changement liturgique. Il fallut se rendre à l'évidence, la liturgie neuchâteloise n'aurait d'influence que sur le cercle restreint des Eglises de langue française.

Mais alors, la Réunion des protestants dont tout le monde parle, est-ce que personne n'en veut ? La paix est revenue. Louis XIV est mort. Les traités d'Utrecht ont fortifié les positions protestantes. Les Hannovre, d'origine luthérienne, règnent en Angleterre. Le roi de Prusse, réformé, gouverne un peuple luthérien. Le temps paraît propice.

En effet, l'archevêque de Cantorbéry prend l'initiative de propositions concrètes : « Si les Eglises suisses, écrit-il à Ostervald, adoptaient le régime épiscopal, nous serions près de nous entendre. Et si le pas est trop difficile à faire, que vos Eglises consentent du moins à envoyer leurs futurs ministres en Angleterre pour y être consacrés par la hiérarchie anglicane. »

¹³ BUDÉ, *op. cit.*, III, 21.

¹⁴ *Lettres manuscrites de et à Tronchin*. Lettre du 25 juillet 1705.

Personnellement, Ostervald est tout acquis à l'épiscopalisme, mais il sait fort bien que les Eglises suisses s'y refuseront obstinément, comme à envoyer leurs proposants en Angleterre : « Il y a un peu trop de prévention dans l'esprit de ces messieurs, dit-il à Turretin, et je vous avoue que j'ai peine à concevoir comment il peut leur venir à l'esprit que nous envoyions nos étudiants prendre les ordres en ce pays-là¹⁵. »

Il fallait essayer de poser la question sur un autre terrain. Turretin s'en chargea et publia un nouvel ouvrage : *Nubes Testium*. Il y propose la réunion de théologiens des trois partis qui seront chargés d'énumérer et définir les fameux articles fondamentaux.

Mais William Wake, l'archevêque de Cantorbéry, ne prit pas le change. Dans une lettre aux pasteurs et professeurs suisses, il propose en substance que luthériens et calvinistes s'unissent aux anglicans, qui sont le parti moyen. Ainsi, il n'y aura plus qu'une Eglise.

C'était, évidemment, la solution la plus simple. Les Genevois répliquèrent, avec tout le respect dû à l'archevêque, que leur proposition tendait à établir des liens de charité fraternelle entre les Eglises, non à le fondre en une seule ; qu'eux-mêmes reconnaissent la valeur des ordinations anglicanes et qu'ils viennent d'obtenir, pour les luthériens, la permission de célébrer leur culte particulier à Genève. Ils suggèrent au prélat de passer, à son tour, des paroles aux actes.

L'archevêque était fort bien disposé¹⁶, prêt à soumettre au ministre, au roi lui-même, le plan d'union proposé par Genève, mais non, sans doute, à demander l'abrogation du *Bill du Test* qui écarte des fonctions publiques tous les dissidents.

Ostervald est lassé de ses correspondances stériles. La grande espérance de voir le protestantisme former une confédération fraternelle dans la tolérance réciproque s'est dissipée. « Désormais, dit-il, la Réunion est chez moi la République de Platon¹⁷. »

L'échec paraît total ; mais l'insuccès d'un effort a-t-il jamais démontré la pauvreté ou l'erreur de la pensée qui l'inspire ?

¹⁵ R. GRETILLAT, *Jean-Frédéric Ostervald*, supplément n° 81.

¹⁶ « Je tremble, écrivait-il, quand je pense au compte que nous rendrons à Dieu pour divisions, qui sait la honte de notre sainte religion. » BUDÉ, *op. cit.*, III, p. 395.

¹⁷ R. GRETILLAT, *op. cit.*, n° 115.

Werenfels a dit le mot le plus juste sur la nature de l'unité protestante¹⁸ : Nos Eglises, dépourvues d'un magistère infaillible, ne sauraient imposer par force l'unité dogmatique. Celle-ci ne peut résulter que d'un effort constant de charité. Ce qui motive cet effort et le rendra efficace, c'est le sentiment vif du trésor commun que possèdent les protestants. Ils sont réellement frères.

La difficulté est d'exprimer ce trésor en définissant les articles fondamentaux. Choisir pour terrain d'entente le *Consensus quinque saecularis*, ou les trois symboles œcuméniques, ou le symbole apostolique, ce serait renoncer à la norme biblique pour se ranger sous l'autorité des conciles et théologiens. Ce serait, en principe, renoncer à être protestant.

C'est ici que la position d'Ostervald apparaît neuve et forte. Au lieu de discuter les articles fondamentaux et d'en faire un nouveau sujet de controverses, il élabore un catéchisme, c'est-à-dire un manuel où les matériaux bibliques sont rassemblés et coordonnés dans le seul souci d'amener les âmes à Dieu.

Il compose une liturgie, empruntant à chaque Eglise le meilleur de son trésor. La réunion de ces textes prouve, en fait, que les sectes protestantes ne sont pas irréductibles l'une à l'autre, que leurs fidèles ont la même attitude devant Dieu, peuvent prier ensemble et communier.

La réunion des chrétiens ne se fera pas par la victoire d'une dogmatique sur ses rivales, mais par la victoire de la charité sur l'esprit polémique et l'intolérance des factions.

« Vous faites bon marché du dogme, reprochaient les Bernois au catéchisme d'Ostervald. La morale y règne trop. »

Professeur en théologie, le grand Neuchâtelois ne faisait pas fi de la pensée. Il ne cessait de méditer les données scripturaires et de les ordonner, sans, pour autant, prétendre en épuiser le sens, ni résoudre définitivement tous les problèmes. L'accord des théologiens ne se fera jamais sur un catéchisme, ni sur une règle de foi. Cet accord existe, cependant, sur un plan supérieur aux doctrines humaines. Cet accord

¹⁸ Dans ses *Considérations générales sur la Réunion des protestants*, Bâle 1719.

est acquis par l'opération de la grâce qui courbe tous ces docteurs sous l'autorité de la Parole écrite, sous le témoignage que le Saint-Esprit se rend à lui-même. Ceux qui se combattent le plus âprement sont unis surnaturellement si, du moins, ils ont en commun la vraie foi, cette foi qui a pour marques la charité et l'obéissance. L'orthodoxie des croyances peut être professée par un hypocrite ; la charité et la pureté des mœurs est un signe plus sûr de la pureté de la foi. La plus évangélique des Eglises n'est pas celle dont la confession de foi est la plus détaillée, mais celle qui a les mœurs les plus pures. Cette norme conserve sa valeur : Obéissez aux commandements de Dieu, vivez au service de Christ, alors je vous reconnaitrai une autorité particulière pour expliquer les mystères de la religion.

Deux siècles après Ostervald, les Conférences œcuméniques ~~don-derre del~~ naient raison à la devise des triumvirs : La morale sans la controverse ~~triumvirs~~ unit, la controverse sans la morale désagrège. Quant à la controverse qui se poursuivrait dans la charité, elle se réduirait, sans doute, à peu de chose.

J.-D. BURGER.

TABLE DES MATIÈRES

LA LEÇON DE JEAN-FRÉDÉRIC OSTERVALD <i>par Maurice Neeser</i>	9
OSTERVALD TRADUCTEUR DE LA BIBLE <i>par Emile Lombard</i>	41
OSTERVALD ET LA CITÉ <i>par Eddy Bauer</i>	57
OSTERVALD ET LA RÉUNION DES PROTESTANTS <i>par Jean-Daniel Burger</i>	75

ACHEVÉ D'IMPRIMER
SUR LES PRESSES DE L'IMPRIMERIE
CENTRALE A NEUCHÂTEL (SUISSE),
LE DIX FÉVRIER MIL NEUF CENT
QUARANTE-HUIT